

LA VIGIE

JOURNAL DE CRITIQUE ET D'OPINION

Vol 6—No. 97—Samedi, 28 Octobre 1911

Abonnement: \$1.00 par an. 1 cent le numéro.
Tarif d'annonces: 1ère insertion 15c, la ligne, 2ème insertion, 10c, la ligne

Publié tous les samedis par la C^{ie} Vigie, 8 rue Collins, Haute-Ville



LA "VIGIE" NEST PAS MORTE

Comment remercier dignement les deux organes conservateurs de cette ville, l'anglais et le français, celui du matin et celui du soir, de l'oraison funèbre que tous deux, prenant leur désir pour une réalité, ont prononcée lundi dernier sur ce qu'ils appellent le tombeau de la Vigie?

Nous n'aurions jamais cru qu'il leur fallût plus d'un mois pour se remettre de l'ivresse d'une victoire où ils n'étaient pourtant pour rien.

"Sweet sorrow" ! s'écrie le Chronicle. "Mort bienvenue" ! dit l'Événement.

Nobles cœurs ! chacun dans sa langue a trouvé moyen d'exprimer le plus abject de tous les sentiments : la lâcheté. Ils ne pouvaient plus mément exhiber la terreur que leur inspire notre franc-parler.

Evidemment, la noirceur du cœur a gagné chez eux le cerveau. Ils n'ont pas l'air de s'apercevoir que leurs trépidations de joie à la seule pensée que nous pourrions disparaître sont le plus bel hommage qu'ils puissent nous rendre. Ainsi l'ont compris les gens bien pensants, qui n'ont pu se défendre d'un mouvement d'horreur et de dégoût devant cet accès de sauvage férocité à l'égard d'un ennemi désarmé, blessé peut-être, mais non mortellement.

Nous en revendrons, des coups reçus sur le champ de bataille, mais il est des blessures qui ne se guérissent jamais : ce sont celles qu'infligent à leur propre honneur ceux qui osent réclamer, en plein 20^e siècle, le *vae victis* du barbare Brennus.

L'Événement et le Chronicle, qui naguère se tiraient aux cheveux à propos de Bourassa, peuvent en prendre leur parti : s'ils sont désormais embourbés, ils ne sont pas débarrassés de notre présence.

La Vigie n'est pas morte ; elle perd seulement un peu de sa vigueur, comme font les bons navigateurs quand le vent est trop fort. Comme ce ne sont pas les vents du Chronicle et de l'Événement, pas même la bourrasque bourrassiste, qui ont démis le gouvernement Laurier, ce n'est pas à M. Barnard, ni à M. Watson à chanter la victoire. Le cyclone étant parti d'Ontario, on ne voit pas en l'honneur de quel saint ils se mêlent à la conversation.

Dans la province de Québec, quelques comtés ruraux, abaissés depuis deux ans bien à tort—les libéraux le reconnaissent un peu tard aujourd'hui—aux soliloques des nationalistes, pas des conservateurs, ont été, il est vrai, détachés du parti de sir Wilfrid Laurier ; mais la Province a donné une majorité libérale. Toutes nos villes, les trois divisions de Québec, etc., ont voté pour Laurier, et la partie méridionale de la Province a donné un vote presque compact à la Réciprocité, tous les comtés anglais en particulier, ce qui n'est certainement pas un triomphe pour le Chronicle, ce féroce loyaliste, cet archi-impartialiste que M. Armand Lavergne traitait naguère de lâcheur de bottes, de valet et d'importé d'Angleterre.

La Vigie n'a pas honte de son travail. Dans tous les comtés où elle circule largement pour tenir tête aux abonnements gratuits du Devoir, distribués par pochettes dans toutes les paroisses, les candidats libéraux ont été élus par de fortes majorités.

Nous pouvons citer quelques exemples frappants. A tout seigneur tout honneur. Il s'agissait de reprendre Drummond-Arthabaska. Grâce au travail intelligent et désintéressé de notre ami M. J. E. Perrault, notre journal prenait dès janvier dernier plusieurs centaines d'abonnés dans ces comtés ; nos amis avaient ainsi sous la main, dans chaque paroisse, le contrepoison des appels incendiaires du Devoir. Victoire libérale.

A Mégantic, nos amis MM. Savoie, l'ancien député, et Pacaud son digne successeur, nous ont fourni de longues listes d'abonnés. Victoire libérale.

A Richmond et Wolfe, notre ami M. Tobin a lui aussi compris la valeur du journal comme cabaleur à l'année. Victoire libérale.

Dans la Beauce, à Témiscouata, à Kamouraska, à Lotbinière, à Portneuf, nous avions des amis dévoués qui nous aidaient à répandre la Vigie dans chaque paroisse. Victoire libérale.

Nous ne prétendons pas que c'est la Vigie qui a gagné ces élections. Ce que nous prétendons, c'est que les porte drapeaux, candidats et tribuns d'un parti ont besoin du concours de la presse ; c'est que le journal est le meilleur des cabaleurs pour une bonne cause, parce qu'il fait son travail tous les jours de l'année, non pas seulement à la veille des élections.

Le jour où cette vérité sera reconnue par les organisateurs des partis, les deux causes en présence seront sur un pied d'égalité, et c'est la meilleure qui prévaudra. On ne verra plus la répétition accidentelle de la dernière lutte. Qui n'entend qu'une chose n'entend qu'un son. Non seulement, depuis l'an dernier M. Bourassa et ses Papineau en herbe ont pu impunément courir les paroisses, d're tout ce qui leur passait par la tête sans craindre la contradiction ; les feuilles nationalistes ont aussi été répandues à profusion, gratuitement, dans toutes les familles. Lorsque les journaux libéraux ont voulu en faire autant, ils se sont vu barrer le chemin par le règlement. Lorsque plus tard nous avons porté plainte contre le Devoir qui violait ce règlement, grande fut notre stupeur d'apprendre que le fameux règlement postal, examiné à la loupe, permettait la distribution d'abonnements gratuits au même taux que les autres, pourvu que le nombre ne dépassât pas le tiers du tirage régulier du journal !

Nous le saurons à l'avenir, et convaincus que la cause libérale est la meilleure, parce que c'est celle de la liberté, du progrès, celle du faible contre le puissant, du pauvre contre le mauvais riche, du consommateur contre l'acquéreur, nous n'épargnerons aucun sacrifice pour la faire connaître partout où nous pourrons.

La Vigie n'est pas morte. Toute la différence, c'est qu'au lieu d'aller tous les jours stimuler le courage de nos amis et porter la terreur de la vérité chez nos adversaires, elle s'efforcera de suppléer à la quantité par la qualité, et nos lecteurs du Chronicle et de l'Événement seront réduits à brandir leurs tomahawks et à exécuter leur danse de mort une fois par semaine autour de notre cadavre sans cesse renaissant.

LA SEMAINE POLITIQUE

Depuis la publication de notre dernier numéro, la chronique politique ne s'est pas chargée outre mesure.

Avant de partir pour sa tournée en Virginie, M. Borden a désigné le Dr Sproule comme son candidat au fauteuil d'Orateur des communes, avec M. Boudin pour assistant. Le feu et l'eau. Le pain de Sivoie à l'orangisme, le biscuit de matelot pour les Canadiens-français : c'est à peu près la part à laquelle a droit dorénavant la province de Québec, d'après le Citizen.

C'est le petit jeu de balance de sir John Macdonald qui recommence. Seulement, ce pauvre M. Borden n'est pas sir John.

M. Crothers, le nouveau ministre du Travail, délégué par un acte qui confirme ce que nous avons déjà dit de lui. Il s'exprime la Gazette du Travail, publication exclusivement dévouée aux intérêts de la classe ouvrière ; pour M. Crothers, ce n'est qu'un joujou dispendieux. On reconnaît bien là l'adversaire de la journée de huit heures.

M. L. O. Taillon est nommé directeur des P. S. à Montréal. C'est une victoire du groupe Forget sur le groupe Monk-Bourassa.

Le successeur de l'hon. S. N. Parent à la présidence du Transcontinental est choisi. C'est M. R. W. Leonard, un archi-millionnaire d'Onario qui a fait fortune dans les mines de Cobalt et qui a fait un peu de génie civil dans sa jeunesse. C'est un changement : il prend charge d'une entreprise où presque tout est fait ; il ne reste plus qu'à en surveiller le parachèvement. Si M. Leonard ne les termine pas dans deux ans, il court la chance d'y mettre le bouquet sous un gouvernement libéral, car il paraît s'être fait de nouvelles élections autour de lui en 1913.

Hier, les nouveaux ministres se présentaient devant les électeurs, comme le veut la constitution. C'est une coutume assez générale de ne pas offrir d'opposition aux membres d'un nouveau gouvernement, et d'attendre qu'il ait fait connaître son programme avant les Chambres. Dans le district de Québec, il existait dans les rangs du parti libéral un violent désir de revanche ; nous avons nous-mêmes donné l'expression à ce sentiment, qui prouve que le parti libéral a conscience de sa force. Après délibération, il a été jugé plus sage de ne pas procurer cette douce jouissance à la plupart des conservateurs de Québec, qui ne peuvent se résoudre à avaler l'hon. L. P. P. H. tier.

La prochaine "revoyure" sera à Ottawa, dans quelques jours, lorsque l'administration sera appelée à bâtir une politique avec des matériaux d'après-pensées et non ajustables, même à prix d'argent.

Un événement beaucoup moins important et qui fait petit bruit, c'est la réapparition de M. Henri Bourassa sur la scène publique.

Pendant un mois, on le voit parti en Chine, vu qu'il y avait des bruits de révolutions par là.

Le grand homme n'a pas cru devoir coucher sur le papier du Devoir ses impressions sur les élections. Depuis qu'il a sur les épaules le fardeau du Dominion, ses responsabilités l'obligent à une extrême circonspection. Au lieu donc de faire un article pompeusement annoncé dans lequel il devait, sous sa signature, démentir le verdict du 21 septembre, tout ce que les lecteurs de son journal ont en lui, c'est une cantate de courtoisie à l'occasion

de l'arrivée du nouveau gouverneur général.

Les paroles volent, les écrits restent. M. Bourassa est allé dire aux électeurs inattentifs de Chambly-Verchères ce qu'ils n'osaient écrire. Il avait tout rond et le colonel Sam Hughes et le grand maître Sproule. Que ces fanatiques déclarés soient dans la place, cela n'a pas d'importance à ses yeux pourvu qu'il y soit lui aussi dans la personne d'une couple de ses amis d'hier.

Eh quoi ! voilà donc cet incorruptible de la veille qui, à l'entendre partout, se souciait du pouvoir comme de sa dernière chemise. Il est même question d'en faire un sénateur, et avec une douce violence, vous verrez qu'il s'y laissera pousser.

Il fallait bien qu'il dit un mot de son attitude à l'égard du nouveau gouvernement. Tout s'est résumé en une phrase ambiguë : si M. Borden fait de même que M. Laurier, il le traitera de même. Or, comme M. Borden n'a déjà pas fait de même, c'est-à-dire qu'au lieu de repousser les offres de services des nationalistes il leur distribue des portefeuilles et des places, il est clair que M. Bourassa ne pourra pas traiter le nouveau gouvernement avec la même sévérité que son prédécesseur.

Quelle métamorphose ! Déjà, à l'aspect de ces fiers Sicambres d'hier, aujourd'hui deux et humbles de cœur, on sent flotter sur les lèvres des électeurs désenchânés les épithètes et substantifs du vocabulaire nationaliste : repus, jouisseurs, ventrus, eunuques !

Jamais, dit la chronique de la capitale, on ne vit mentir de chiens à la cure comparable à la course aux places qui se voit dans les antichambres ministérielles depuis le 21 septembre. Comme le naturel est revenu au galop ! Du jour au lendemain, ces grands désintéressés ont pris du ventre ; eux qui allaient à pied, l'auto, le char-palais, les trains spéciaux, ne sont plus de trop pour eux. Déjà le mot courant est que le parti conservateur est le parti des aristos, que la danse des millions le connaît, qu'il ne se gênera pas comme les libéraux en avaient trop l'habitude. Dans tous les pays, c'est des démocrates qu'en attend l'exemple de l'austérité des mœurs et de la simplicité des manières ; on pardonne plus aisément aux autres, puisqu'ils sont plus près des portes du ciel, c'est tout naturel.

M. Bourassa, qui prenait des poses si tragiques quand il tonnait contre ceux qu'il appelait les eunuques du pouvoir—nous croyons que c'est lui qui a inventé cet euphémisme—n'était plus le même à Chambly-Verchères.

On remarquait dans sa contenance un certain air d'insouciance et d'embaras ; il ne s'attendait peut-être pas à l'été si tôt ! La voix avait perdu l'accent rauque et agressif des anciens jours ; un teint légèrement fleuri, un commencement d'embonpoint, complétaient l'illusion.

Souhaitons que sa liaison clandestine avec le parti conservateur ne lui ait pas porté malheur, et que, nouvel Abeillard politique, il ne soit pas réduit à passer le reste de ses jours à déchiffrer des palimpsestes et à grimper sur la vante des gloires de ce monde.

Si nous voulions, nous aussi, nous mêler des embarras financiers de nos confrères, l'occasion ne nous en manquerait pas. L'Événement figure cette semaine au registre des poursuites judiciaires pour dettes.

Heureusement, le confrère est aujourd'hui en retard à son tour, pour nous servir d'une de ses expressions favorites,

LES GARES MARITIMES

Parce que le gouvernement est changé, ce n'est pas une raison pour faire de Québec la fable et la risée du monde entier.

Voici un port de mer unique au monde, offrant à la haute navigation toutes les facilités naturelles imaginables, accessible à toute heure de marée, à l'abri des vents, avec une rive rocheuse et abrupte qui se prête magnifiquement à un vaste développement de quais et qui offre surtout l'immense avantage de communications directes entre le chemin de fer et le paquebot. Allez dans n'importe quel grand port étranger, interrogez les experts, tous vous diront que l'idéal d'un port de mer, c'est le fait de pouvoir y transborder directement, du steamer au wagon ou du wagon au steamer, marchandises et passagers. New York donnerait des milliards pour la possession des facilités naturelles qui existent ici, et dont a pris avantage la Commission du Transcontinental en logeant ses gares terminales pour fret et passagers sur les larges grèves, jusqu'ici sans grande valeur, qui contournent le pied du promontoire escarpé de Québec.

Eh bien, non, on dit : Le gouvernement est changé, il faut changer tout cela. Cette magnifique façade de port, donnant sur un fleuve large de 5000 à 6000 pieds, il faut laisser cela à la petite navigation, aux bateaux de rivière et aux bateaux-passeurs, et loger la gare maritime dans l'intérieur, le long des sables de la rivière St-Charles.

Nous répondrons que cela a autant de bon sens que si l'on proposait de bâtir les navires la quille en l'air.

Nous nous rappelons l'abusivement d'un ingénieur européen qui faisait le tour du port de Québec absolument désert, et qui voyait toute l'activité maritime confinée dans un coin, dans les docks à l'embouchure de la rivière St-Charles. Il ne pouvait comprendre la nécessité de creuser des docks dans le sable quand on avait 22 milles de circonférence de port naturel, à l'abri des vents et des vagues.

On bâtit des docks enfermés quand il n'y a pas moyen de faire autrement, et partout dans le monde le grand desideratum des ports de mer est de rapprocher autant que possible le chemin de fer du steamer, afin de supprimer le plus possible les frais de manutention et de transbordement. Citons quelques exemples.

A Liverpool, on a creusé des docks le long de la Mersey, parce que ce fleuve est sans largeur, 1200 pieds à peine en face du "landing stage". Sur les deux rives, à Birkenhead comme à Liverpool, les chemins de fer multiplient leurs gares aussi près que possible de l'eau. Des nombreux steamers qui accostent au ponton de 2000 pieds, le voyageur passe de plein pied dans le dépôt de la Douane ; le train l'attend à la porte ; une heure après, il est en route pour Londres.

A Glasgow, on ne compte pas moins d'une douzaine de gares échelonnées le long de la Clyde.

Au Havre, port protégé par d'immenses digues contre les houles de la haute mer, et creusé d'une dizaine de vastes bassins, il y a une gare maritime en communication directe avec les docks.

A Marseille, le chemin de fer dessert directement les bassins, se ramifie partout le long des quais ; gare de la Joliette, gare

maritime, gare d'Arenne, gare du Port Vieux, tout cela est à proximité de l'eau.

A Hull en Angleterre, le chemin de fer North Eastern multiplie ses gares à marchandises le long de la rivière Humber, et a une grande gare à voyageurs à proximité des nouveaux docks.

A Leith en Ecosse, le Caledonian Railway et le North British ont leurs gares dans le voisinage immédiat du port.

Gènes a sa Stazione Ferrovia Marittima.

Le grand port australien de Fiume est bordé de voies ferrées avec grandes gares.

Enfin partout où il y a du trafic à échanger entre la terre et l'eau, les chemins de fer font de frais énormes d'expropriations pour se rapprocher du navire. Voyez donc ce qui se passe à Boston, où les chemins de fer se disputent l'accès des quais. Et c'est pourtant la même tendance. On dépense des millions, on perce des tunnels pour se rapprocher de l'eau. Ici, l'on voudrait percer le rocher de Québec pour s'en éloigner !

Il y a, il est vrai, de sérieux empêchements. Pour déplacer la gare terminale du Transcontinental et les usines du Cap Rouge, il faudrait commencer par déchirer plus d'un contrat, et ce sont des coups de couteils très dispendieux. La parole du Roi est engagée avec la ville qui a vendu le marché Champlain à condition que le Transcontinental dépense au moins deux millions et bâtit ses usines. Et qui paierait le dommage causé à Québec par le retard des travaux ? Croit-on que le Grand-Tronc-Pacifique, qui a approuvé tout ce qui est fait, consentirait de gâter de cœur à un changement qui ajouterait à ses charges, puisque c'est lui qui, d'après le contrat, doit payer le loyer ?

Il y a déjà eu assez de temps perdu sans qu'on en perde davantage. Si la présente génération veut voir de son vivant la prospérité de Québec, il est grand temps d'avoir des idées arrêtées.

Les Jeunes Libéraux

L'Association de la Jeunesse Libérale a tenu jeudi soir, son assemblée annuelle au milieu d'un grand enthousiasme. Plus de 200 membres y assistaient. M. Lucien Cannon, président, ouvrit l'assemblée, et fit voir les progrès de l'association depuis sa fondation, et les fruits que son exemple a portés. Depuis la fondation de l'association à Québec, d'autres villes nous ont imités, et les clubs de jeunes libéraux sont nombreux dans la province. M. Leclerc Roy, M.P.P. dans un beau discours fit connaître le programme que l'association s'est tracé, programme qu'elle a défendu avec énergie depuis sa fondation.

MM. Morais, Bugeaud, Thériault, A. Pouliot et McKay dirent aussi quelques mots.

L'élection des officiers pour l'année 1911-12 a eu lieu ensuite, et donna le résultat suivant :

Membres du Comité de Régie : MM. L. Cannon, F. Bugeaud, E. D'Anjou, A. Galarneau, J. A. Lesage, H. Laferte, A. Morais, Bergeron, J. C. McKay, E. Thériault, H. Pouliot.

Les membres du Comité de Régie se sont alors réunis et ont choisi comme Président, M. Lucien Cannon, réélu ; 1er Vice-président, Fabien Bugeaud ; 2e Vice-président, J. C. McKay ; Secrétaire, E. D'Anjou, réélu ; Trésorier, Alp. Galarneau ; Assistant-secrétaire, H. Pouliot.

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

OFFRE A LOUER DES COFFRETS DE SURETE

pour la garde de débetures, certificats d'actions, documents importants, bijoux et autres valeurs.

a son Bureau Principal et a sa Succursale de St-Roch.



Les Jeux Olympiques à Stockholm

SPORTS ATHLETIQUES

Dans le stade du Samedi 6 au lundi 15 juillet 1912 Les engagements seront reçus jusqu'au 6 juin 1912.

1. CONCOURS INDIVIDUELS.

Nombre maximum des concurrents de chaque nation pour chaque épreuve: 12

Prix dans chaque concours:

1er prix: Médaille Olympique en or.

2e prix: Médaille Olympique en argent.

3e prix: Médaille Olympique en bronze.

Des Diplômes de Mérite seront décernés dans la course de Marathon à tous les non-gagnants dont le temps ne dépassera pas de 25% celui du vainqueur.

En plus, les Coupes Challenge suivantes seront décernées:

a) Le prix de S. M. le Roi de Suède au vainqueur dans la Pentathlon.

b) Le prix de S. M. l'Empereur de Russie, au vainqueur dans le Décathlon.

c) Le prix de S. A. R. le Prince des Hellènes, au vainqueur dans la course de Marathon (détenteur: J. J. Hayes, Etats-Unis).

d) La statuette de Montgomery, au vainqueur dans le lancement du disque, main au choix, (détenteur: M. J. Sheridan, Etats-Unis).

Course plate de 100 mètres.

Course plate de 200 mètres.

Course plate de 400 mètres.

Course plate de 800 mètres.

Course plate de 1,500 mètres.

Course plate de 5,000 mètres.

Course plate de 10,000 mètres.

Course de Marathon (40,200 mètres).

Course de haies de 110 mètres.

Concours de marche de 10,000 mètres.

Saut en hauteur avec élan.

Saut en longueur sans élan.

Triple saut.

Saut à la perche.

Lancement du javelot (le javelot tenu par le centre), main au choix.

Lancement du javelot (le javelot tenu par le centre), main droite et main gauche.

Lancement du disque, main au choix.

Lancement du disque, main droite et main gauche.

Lancement du marteau.

Le 7 juillet.

Pentathlon, comprenant:

1. Saut en longueur avec élan.

2. Lancement du javelot (le javelot tenu par le centre), main au choix.

3. Course plate de 200 mètres.

4. Lancement du disque, main au choix.

5. Course plate de 1,500 mètres.

Le 14 juillet.

Décathlon, comprenant:

1. Course plate de 100 mètres.

2. Saut en longueur avec élan.

3. Lancement du poids, main au choix.

4. Saut en hauteur avec élan.

5. Course plate de 400 mètres.

6. Courses de haies de 110 mètres.

7. Lancement du disque, main au choix.

8. Saut à la perche.

9. Lancement du javelot (le javelot tenu par le centre), main au choix.

10. Course plate 1,500 mètres.

A suivre.

TABAC CHAMPLAIN

New-York 2, Philadelphie 1. Batteries—Matthewson et Meyers; Bender et Thomas. 2e partie. Philadelphie 3, New-York 1. Batteries—Marquard, Crandall et Meyers; Plank et Thomas. 3e partie. New-York 2, Philadelphie 3. Batteries—Matthewson et Meyers; Coombs et Lapp. 4e partie. Philadelphie 4, New-York 2. Batteries—Bender et Thomas; Matthewson, Wiltz et Meyers. 5e partie. New-York 4, Philadelphie 3. Batteries—Coombs, Plank et Lapp; Marquard Ames, Crandall et Meyers. 6e partie. Philadelphie 13, New-York 2. Batteries—Bender et Thomas; Ames Wiltz et Meyers.

LE POOL

Résultat d'un concours chez les Zouaves.

- 1. Léonce Ménard.
- 2. J. C. Robitaille.
- 3. G. Houde.
- 4. Jos. Lorentz.
- 5. A. Gagnon.
- 6. V. Ménard.
- 7. J. A. Desroches.
- 8. P. Bonchard.
- 9. Alph. Bonchard.
- 10. U. Barbeau.
- 11. Alb. Donati.
- 12. Alph. Lefebvre.
- 13. G. E. Richard.

LE SPORT DE LA RAQUETTE

Le club des Zouaves choisit ses officiers pour 1911-12.—M. Lefebvre élu président.

Québec, 24.—No bons amis du club "Le Zouave de Québec" ont eu leur assemblée annuelle, avant-hier soir, au cours de laquelle ils ont fait le choix de leurs officiers pour l'année courante.

Désireux de témoigner toute leur reconnaissance à leur excellent camarade J.-E. Dion, leur ancien président, pour tout le zèle et le dévouement qu'il avait apporté durant son terme d'office, les membres du club le prièrent d'accepter la charge pour une autre année.

M. Dion fut forcé de décliner cet honneur, ses occupations ne lui permettant pas de remplir ces fonctions durant une autre année.

On procéda alors aux élections qui donnèrent les résultats suivants:

Président—J.-A. Lefebvre.

1er vice-président—Frs. Normand.

2e vice-président—Victor Ménard.

Secrétaire—L.-C. Robitaille, 58 rue St-Anselme.

Assistant secrétaire—L.-C. Lanouette.

Troisième—Gédéon Houde.

Capitaine honoraire—L'échevin C.-J. Lockwell.

Capitaine—J.-H. Paquet.

Lieutenant—Emile Lemieux. Pourvoyeur—Alp. Bouchard. Comité: MM. J.-E. Dion, N.-S. Benoit, Geo. Landry, J.-A. Desroches, M. Cléroutt, J.-N. Bellet, Oct. Gauthier. Il est à remarquer que "Le Zouave de Québec" est avec le Montagnard de Montréal l'organisation du genre, la plus importante qu'il y ait en Canada.

LIGUE DE LA CITE ET DU DISTRICT

Dimanche après-midi, il y aura route entre le St-Patrick et le Ross-Rifle à la Pointe au Lièvre et C. B. C. et le Viger.

AU PUBLIC

Nous donnons ci-dessous une liste complète des dépôts où la Vigie est en vente:

- G. A. Grondin, 57-61 Buade.
- A. Langlois, 24-26 Côte Lamontagne.
- T. Burns, 63-65 rue Buade.
- E. Langlois, 42 St-Jean.
- J. E. Walsh, 11 St-Jean.
- J. E. Gauvin et frère, 76 St-Jean.
- P. J. Evoy, 141 St-Jean.
- Auditorium.
- L. P. Laverne, 212 St-Jean.
- T. H. O'Neil, 248 St-Jean.
- J. L. Dussault, 350 St-Jean.
- A. Julien, 436 St-Jean.
- M. Gingras, Coin Richelieu et Ste-Claire.
- Frs. Baker, rue Ste-Claire.
- N. Thibault, 171 D'Aiguillon.
- A. Vallières, 26 Côte d'Abraham.
- Morin et Emond, 142 Côte d'Abraham.
- Champlain Book Shop, 346, St-Jean.
- Gédéon Dussault, 48-50 St-Joseph.
- A. Poliquin, 140-142 rue du Pont.
- A. Beaudoin, 76 1-2 St-Joseph.
- Jos. Côté, 179 St-Joseph.
- J. E. Giguère, 233 St-Joseph.
- A. Guay, 283 St-Joseph.
- J. Paquet, 299 1-2 St-Joseph.
- A. Crépén, 319 St-Joseph.
- A. Lortie, 331 St-Joseph.
- G. Jobin, 390-392 St-Joseph.
- Cie Artistique, 452 St-Joseph.
- Club National, 445 St-Vallier.
- F. Clément, 785 St-Vallier.
- Mde E. Nicole, 1131 St-Vallier.
- J. E. Brousseau, Coin des rues St-Olivier et Deligny.
- A. Ferland et Cie, Dépôt du Québec-Montmorency.
- O. Roy, 255 St-Paul.
- Peter Bowen, marchand de tabac, 295 rue St-Paul.
- Aussi sur les bateaux traversiers, gares de chemin de fer, et sur les trains laissant Québec et Lévis le matin.

TABAC CHAMPLAIN A fumer et chiquer

Qualité supérieure Le favori du fumeur difficile.



PATENTS

Any person sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through MUNN & CO. receive special notice, without charge, in the Scientific American. A handily illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms for Canada, \$5 a year, postage prepaid. Sold by all newsagents. MUNN & CO. 361 Broadway, New York. Branch Office, 65 St. St. Washington, D. C.

SPECIAL 50c.

Café Dugal AUDITORIUM

Steak de Filet

Sirloin AVEC Champignons

Servis tous les soirs, de 8 à 12 p. m., pour 50c.

ORPHEUM

ENGAGEMENT EXTRAORDINAIRE

Harrison et Geary

Chant et danse

Miss Alice Farnsworth

Comédienne

M. Sydney Vincent

Chant et imitation

... AUSSI ...

La Célèbre Troupe Villeraie

dans "On purge bébé"

4 Rouleaux de Vues 4

Debut de M. J. R. TREMBLAY

Changement, 3 fois par semaine.

Admission - - - 10 cents

Charles Vezina, Engr.

Entrepreneur Plombier et Electricien

Appareils de chauffage et poêles de cuisine de tous genres.

Assortiment complet d'appareils de plomberie et d'électricité les plus modernes.

Maison fondée en 1876

Téléphone 2224

119 et 123 Rue du PONT

Docteur Albert Angers

Ex-interne de la Maternité et ex-élève des hôpitaux de Paris.

SPECIALITE: Accouchements malades des femmes et des enfants.

BUREAU et RESIDENCE

361, Rue St-Joseph

Tel. 3653. 15 11 a.m.

Nouvelle salle à dîner

Je désire attirer l'attention du public, de mes clients et spécialement de ceux dont leurs familles vont passer l'été à la campagne, sur le fait que j'ai récemment fait l'ouverture d'une salle à dîner et comptoir lunch où seront servis, repas à la carte ou à la semaine, à un prix spécial. Un chef cuisinier français est à mon service et pourra satisfaire tout le monde, même les plus difficiles.

Edouard Poulin,

Prop. du Palais de Cristal,

93-97 rue St-Joseph,

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

JOUR D' ACTIONS DE GRACES

LUNDI, LE 30 OCTOBRE 1911

Taux réduits de première classe aller et retour, entre toutes les stations locales. Billets en vente: à partir du 27 au 30 octobre. Limite de retour 1er novembre.

SERVICE DIRECT

Des wagons réfectoires et des wagons-salons

Pour NEW-YORK

Les trains laissent Lévis,

Express des Montagnes Blanches

8 h. a. m. pour Portland, Sherbrooke et toutes les stations locales, tous les jours excepté le dimanche.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK

3 h. 30 p. m. pour Boston, New-York, Springfield et Sherbrooke, tous les jours. Les wagons-salons pour New-York connectent à Sherbrooke avec ceux pour Boston.

Pour les divisions de Chaudière et Mégantic, tous les jours excepté le dimanche.

N. B.—Le bateau de la traverse part trente minutes avant le départ du train. Le bagage est enregistré à la traverse de Québec où il y a aussi des agents de douane.

Pour accommodations dans les chais Pullman, s'adresser au Bureau des billets de la ville, 32, rue St-Louis.

F. S. Stocking agent des billets pour la ville et le district de Québec, représentant de Thos. Cook, Fils, et agent général de steamers.

A Louer

22 rue Garneau

Téléphone 2987

Chambres meublées pour messieurs ou couple marié.

Tout le confort désiré

HAMEL & TESSIER

INGENIEURS CIVILS

Batisse de la Banque d'Hotelage

136, RUE ST-PIERRE, QUEBEC.

Téléphone 2689

KING EDWARD

PLAN HOTEL PLAN

Americain Européen

\$2.00 par jour. \$1.00 par jour.

9-11 rue Desjardins Québec

Prix spéciaux pour la saison d'hiver.

Pour d'autres informations s'adresser à l'office.

Téléphone privée 1647.

Téléphone public 3422.

JOS. LAPOINTE, Gérant.

A. LEOFRED

Ingenieur Civil

(GRAD. LAVAL ET MCGILL)

SPECIALITE:

AQUEDUCS

59 RUE ST-JEAN, QUEBEC

TELEPHONE: 548

JOBIN & PAQUET

Ferblantiers-Plombiers

72 et 78, Côte d'Abraham

Téléphone 1089.

Eclairage au gaz et à l'électricité, Téléphone et Sonneries Electriques.

Spécialité: Système de chauffage à eau chaude à la vapeur et à air chaud.

Lucien Cannon, B.A.L.L.L.

Charles Power, B.A.L.L.L.

CANNON & POWER

AVOCATS

111, Côte Lamontagne, BLOC MORIN

Tel. 3822

20sept—

Vapeur "Orléans"

Commencant le 25 Sept.

ET APRES LE 25 SEPTEMBRE,

le temps et les circonstances le permettant, le bateau voyageera comme suit:

De LÉVIS De QUÉBEC

6.45 a. m. 7.30 a. m.

8.15 a. m. 9.15 a. m.

10.00 a. m. 11.30 a. m.

1.00 p. m. 2.00 p. m.

3.30 p. m. 4.45 p. m.

5.30 p. m. 6.15 p. m.

DIMANCHES

1.30 p. m. 1.00 p. m.

5.00 p. m. 2.30 p. m.

5.30 p. m.

Les jours de fêtes, le bateau fera un voyage de Lévis à 8 h. du matin et dans l'après-midi aux mêmes heures que le dimanche.

Raccourcissements à St-Joseph et St-Roch avec les chais électriques de Lévis.

Les vendredis et samedis à 6 heures de l'île.

La Vigie le meilleur médium d'annonces. Elle fait connaître tous les matins au public où il faut acheter dans la journée.

Edouard Poulin,

Prop. du Palais de Cristal,

93-97 rue St-Joseph,

Jour d'Actions de Grâces

Lundi, le 30 Octobre 1911

Des billets aller et retour seront vendus au prix d'un simple parcours de première classe. Départs, les 28, 29 et 30 octobre. Retour, le 1er novembre 1911. AUCUN BILLET NE SERA VENDU A MOINS DE 25 cts.

HORAIRE

Les convois circulent maintenant comme suit entre Québec, Trois-Rivières et Montréal:

Québec à Montréal

a—8.30 a.m., semaine seulement,

b—1.30 p.m., tous les jours,

x—11.30 p.m., tous les jours,

Montréal à Québec

a—9.00 a.m., semaine,

b—1.30 p.m., tous les jours,

x—11.30 p.m., tous les jours,

a—Wagons—Buffet,

b—Wagons—Café et Wagons—Salon,

x—Wagons—lits.

Québec à Trois-Rivières

9.00 a.m., dimanche seulement,

4.55 p.m., semaine seulement,

Trois-Rivières à Québec

7.00 a.m., semaine seulement,

6.30 p.m., dimanche seulement.

Pour billets et renseignements généraux s'adresser à 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, 46 rue Dalhousie, au Château Frontenac ou à la Gare du Palais.

G. J. P. MOORE.

Agence générale de chemins de fer paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.

JOUR D' ACTIONS DE GRACES

LUNDI, le 30 OCTOBRE 1911

Des billets aller et retour seront vendus au prix d'un simple parcours de première classe.

Bon pour partir les 27, 28, 29 et 30 Octobre, pour revenir jusqu'au 1er Nov. 1911.

Aucun billet vendu à moins de 25 cents.

VOYAGEZ PAR LE C.N.Q.

QUEBEC A MONTREAL

Beaux points de vue

Les trains sont composés de chais les plus modernes. Les repas servis sur le char Buffet-Parloir.

Les trains laissent Québec, de la gare, Rue St André à 9.30 a.m. tous les jours excepté le dimanche.

Billets en vente chez P. S. Stocking, 32 rue St-Louis; H. et E. Rivet, 22 rue Buade; au Bureau de chemin de fer, rue St-André et au Château Frontenac.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

DEPART DES TRAINS DE

Les hautes études Commerciales

Nous puissions largement dans la Revue Economique Canadienne, publiée à Montréal sous les auspices de l'Ecole des hautes études commerciales, pour renseigner nos lecteurs sur les horizons nouveaux que cette institution libérale ouvre à la jeunesse. Ajoutons que le début de l'Ecole est un succès, que déjà 75 élèves fréquentent ses cours.

Programme des études

Cet enseignement comprend: le cours de bureau commercial pratique où l'on étudie la comptabilité commerciale et industrielle appliquée au haut commerce, l'arithmétique commerciale, l'algèbre commerciale, l'économie politique, le droit civil, le droit commercial comparé, le droit maritime, le droit des gens, le droit administratif et constitutionnel, la documentation, la statistique, la législation consulaire comparée, la géographie commerciale et industrielle, l'étude des produits commerciaux, les constructions et les armements maritimes, l'étude des moyens de communication et de transport, la technologie industrielle, la chimie générale et appliquée, le régime comparé des ports, le droit industriel comparé, la science financière, l'histoire du commerce, la publicité, la politique commerciale des principaux États, l'exploitation commerciale du navire, l'organisation des entreprises modernes, la langue française et la langue anglaise, les langues allemande, italienne et espagnole sont facultatives. Dans son ensemble, le programme des études peut être divisé en quatre groupes:

I. *Groupe des branches commerciales.*—Le bureau commercial pratique comprenant la comptabilité appliquée au haut commerce, les sciences commerciales (partie théorique), la géographie commerciale et industrielle, l'organisation des entreprises modernes, l'exploitation commerciale du navire, la publicité.

II. *Groupe des branches littéraires et linguistiques.*—La langue française, la langue anglaise, les langues allemande, italienne et espagnole (facultatives), l'histoire du commerce, la philosophie morale.

III. *Groupe des branches techniques et scientifiques.*—L'arithmétique commerciale, l'algèbre commerciale, la chimie générale et appliquée (avec essais et analyses), la technologie industrielle, l'étude des produits commerciaux, le régime comparé des ports, les constructions et armements maritimes, l'étude des moyens de communication et de transport.

IV. *Groupe des branches juridiques et économiques.*—L'économie politique, la science financière, le droit civil, le droit commercial, le droit des gens, le droit industriel comparé, le droit maritime, le droit administratif et constitutionnel, la législation douanière, la législation consulaire, la politique commerciale des

principaux États, la documentation économique, la statistique.

En considérant les programmes par années d'études, on pourrait appeler la première année l'année commerciale, la deuxième année l'année financière, et la troisième année l'année industrielle et maritime. On remarque en effet que, dans la mesure du possible, les matières enseignées dans chacune des années d'études forment un tout, ayant les différentes branches enseignées, liées étroitement avec le cours de bureau commercial pratique, qui en est comme le pivot.

Ainsi par exemple, en seconde année, l'année financière, les programmes prévoient au cours de bureau l'étude pratique des affaires de banque, de bourses et des assurances. Au cours de sciences commerciales (partie théorique) ces questions sont étudiées à un point de vue général; au cours d'arithmétique et d'algèbre, s'établissent les calculs qui y sont relatifs; au cours d'économie politique, on étudie comme question spéciale, le mécanisme de l'échange et du crédit; c'est en cette année que se donne le cours des sciences financières; enfin aux cours de langues, on rédige la correspondance commerciale employée dans les affaires financières, on examine les divers documents usités et apprend à rédiger les rapports financiers.

C'est là une innovation qui peut-être, amènera des inconvénients, mais qui présente au moins un avantage appréciable: le jeune homme qui se verrait obligé pour une raison quelconque d'abandonner ses études après la première ou la seconde année, aurait du moins, grâce à cette subdivision des matières, des connaissances qu'il pourrait utiliser, sur une des branches de la technique des affaires.

Supériorité de cet enseignement

Une question importante à examiner est celle de l'avenir réservé à ceux qui ont suivi avec fruit un enseignement tel que celui donné à l'Ecole des Hautes Etudes. Nous y avons déjà touché en passant, mais la chose mérite d'être soulignée. L'avenir industriel du Canada est des plus brillants pour de multiples raisons qu'il ne convient pas d'examiner ici. Mais il ne suffit pas de produire, il faut d'abord savoir acheter et vendre. Il faut acheter les matières premières et il faut vendre le produit manufacturé dans les meilleures conditions possibles. L'industrie commerciale chaque jour davantage et chaque jour aussi la lutte pour la conquête des marchés, la concurrence devient plus vive. Il convient de former des hommes capables, en état de mettre les richesses nationales en valeur, de trouver les débouchés indispensables à la production. L'évolution commerciale a suivi l'évolution industrielle provoquée par les multiples découvertes scientifiques. Pour réussir, l'homme d'affaires doit posséder un ensemble de connaissances variées que seule peut procurer l'éducation universitaire. Que l'on ne dise pas que la véritable école préparant aux af-

aires, c'est l'apprentissage dans les affaires. Cet apprentissage ne peut plus guère que former des routiniers qui avec le temps connaissent parfaitement la besogne de bureau, mais rien de plus, sans jugement personnel, sans esprit d'initiative.

Carnegie l'affirmait en disant: "Le diplômé d'université possède des idées plus larges que celui qui a été privé de l'éducation universitaire; par là même qu'il a habité les régions de la théorie, il dépassera celui qui, une couple d'années avant lui, aura été mis à l'école de la pratique."

On peut dire que dans les conditions économiques modernes, le routinier ne pourra plus arriver à la tête des entreprises et cela s'explique. Les directeurs d'une entreprise quelconque occupant de nombreux employés s'entoureront des plus capables, des mieux instruits, car ce sont eux qui seront les mieux à même de les diriger; non seulement ces postes sont mieux rémunérés, mais ceux qui en sont les titulaires sont sur le chemin du directeur. C'est ce qui explique que dans les pays où l'enseignement commercial est le plus ancien, la plupart des grandes entreprises commerciales, industrielles ou financières sont sous la direction de diplômés des Ecoles des Hautes Etudes.

Mais ces carrières ne sont pas les seules. L'enseignement de l'Ecole de Montréal est la meilleure des préparations aux examens de plusieurs branches du service civil. Citons l'administration douanière, l'administration des postes, le service de la comptabilité dans tous les départements ministériels, la carrière consulaire, car tôt ou tard, la question de la création d'un corps consulaire canadien se présentera au département des affaires étrangères. Ajoutons que dans plusieurs pays, les diplômés des Ecoles des Hautes Etudes obtiendront des dispenses d'examen pour de telles situations: parmi celles-ci il y en a même qui ne sont accessibles qu'aux seuls diplômés, fussent-ils d'écoles privées sous certaines conditions, cela en raison de l'excellente préparation à ces carrières, que l'enseignement commercial supérieur.

De l'exposé qui précède on peut conclure que l'enseignement commercial s'est implanté au Canada de la même façon que dans les autres pays. Ici comme là, il est né des nécessités. Ici comme là, les nécessités premières furent la formation d'auxiliaires pour le commerce, l'industrie, toutes les carrières des affaires. Puis vint entre les pays producteurs l'apre lutte pour la conquête des débouchés nécessaires au placement de la production. De là nécessités nouvelles: celles de donner comme il est dit dans le projet de loi prévoyant la création de l'Ecole des Hautes Ecoles Commerciales de Lausanne, un enseignement "conçu de façon à offrir aux futurs commerçants, industriels, directeurs d'établissements financiers, professeurs d'écoles de commerce, adminis-

trateurs, fonctionnaires, un programme d'études supérieures, combinées à la fois en vue d'une culture générale élevée et d'une forte instruction spéciale. Il procurera en même temps aux étudiants en droit et à ceux qui se vouent aux sciences sociales, l'occasion d'acquiescer des connaissances complémentaires dans le domaine, qui leur est actuellement trop étranger, des branches commerciales proprement dites."

Donc, nécessité de donner un enseignement en vue de former des chefs d'entreprises que l'on appelle aussi les capitaines du commerce et de l'industrie.

Le Canada disposant de ressources naturelles immenses se prépare à mettre ses richesses en valeur et à créer à cette fin toutes les industries utilisant ses matières premières. Sa richesse en houille blanche, la force motrice de l'avenir, l'y aidera grandement. Dès lors, il entrera facilement en compétition avec les grands pays producteurs, et ce qu'il faut en tout premier lieu pour soutenir la lutte, c'est des hommes capables. C'est par l'organisation méthodique de l'enseignement commercial à tous les degrés, que les autres pays ont formé ces hommes. C'est par le même moyen que le Canada se les procurera, car précisément par suite de la compétition sur les marchés, conséquence elle-même d'une production intense, il n'est plus le temps où la réussite était assurée par des qualités d'ordre et d'économie. Sans doute, ces qualités sont toujours excellentes, mais ceux qui veulent atteindre les sommets doivent en plus y joindre un ensemble de connaissances leur assurant la supériorité sur ceux qui ne les possèdent pas.

Il peut être intéressant d'établir un parallèle entre l'enseignement commercial canadien et celui d'autres contrées. D'une façon générale, on constate que l'enseignement secondaire correspond, à peu de choses près, à l'enseignement secondaire donné dans les principaux pays d'Europe. Toutefois on ne peut s'empêcher de constater que le but poursuivi par les institutions ayant organisé cet enseignement, savoir, fournir au commerce et à l'industrie le personnel dont ils ont besoin, est atteint, sans plus. Le moment étant venu pour le Canada de se procurer l'enseignement commercial supérieur par la création d'écoles des Hautes Etudes Commerciales, devant former des chefs d'entreprises, on pourrait souhaiter voir modifier quelque peu les programmes par ceux qui ont en mains la direction de l'enseignement moyen: ces programmes devraient correspondre aux exigences d'admission dans les diverses écoles nouvelles, d'autant plus qu'il s'en faut de peu de choses comme on l'a vu par l'exposé plus haut et qu'il ne s'agit nullement de tout bouleverser à cette fin.

Actuellement on constate que les jeunes gens ayant terminé les études classiques ou scientifiques sont les mieux qualifiés,

les mieux préparés pour suivre les cours donnés à l'université commerciale. Il y a là une anomalie: l'enseignement commercial moyen devrait être la préparation rationnelle à l'enseignement commercial supérieur; les deux devraient se suivre, s'enchaîner sans solution de continuité.

Les élèves sortant des sections commerciales devraient avoir une préparation leur permettant de suivre les cours d'une école de Hautes Etudes et d'être mis sur le même pied pour l'admission, que ceux ayant terminé les études classiques ou les études scientifiques.

Au reste, si parmi les élèves, suivant ce que nous appelons la section commerciale moyenne, un certain nombre ne poursuivent pas leurs études pour une raison quelconque et recherchent un emploi dès la sortie du collège, ils ne pourront que bénéficier d'une modification qui augmentera leur bagage intellectuel. Il faut remarquer que partout la même constatation a été faite. L'enseignement commercial moyen a précédé l'enseignement commercial supérieur qui est récent en somme, la plus ancienne des écoles, l'Institut Supérieur de Commerce d'Anvers étant à peine cinquantenaire et étant resté longtemps presque seul.

Le grand essor des universités commerciales ne date guère que de quinze à vingt ans et les programmes adoptés pour que l'enseignement soit universitaire ne correspondaient aucunement à l'enseignement commercial moyen existant. Ce n'est qu'après coup que les programmes des divers degrés d'enseignement ont été mis en harmonie et l'on peut s'attendre à voir se produire la même chose ici. Déjà des personnalités du monde de l'enseignement se sont occupées de la question; et il n'en faut d'autre preuve que la nature des questions discutées au congrès tenu à Québec cette année et l'orientation nouvelle qui a commencé à s'en suivre. A Montréal même, on a soulevé la question de la création d'une année supérieure, dans laquelle les élèves ayant terminé leurs études dans les écoles qui sont sous la juridiction de la commission scolaire, recevront un enseignement spécial les préparant aux écoles nouvelles.

Les divers degrés de l'enseignement commercial se lient intimement au Canada, comme ils l'ont fait ailleurs, pour former un ensemble d'études primaires, secondaires et supérieures à la fois théoriques et pratiques. Sans être trop présomptueux, on peut assurer qu'un tel enseignement fournirait au pays, à brève échéance, une pépinière d'hommes d'affaires avisés, négociants, industriels, administrateurs d'entreprises, législateurs même, animés d'un esprit pratique et qui assureront l'essor économique, que l'on se plaît à signaler, du commerce du Canada tout entier et plus particulièrement de la province de Québec.

A.-J. DE BRAY.



Cheval guéri complètement avec deux flacons de

VIGORA

Monsieur J. B. Morin, Petite Rivière, Québec. Mon cheval toussait depuis plusieurs mois et je craignais le SOUFFLE, sur le conseil d'un ami je lui ai donné du VIGORA. Le premier flacon l'a soulagé et le deuxième l'a guéri complètement.

GUSTAVE NOEL.

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS PHARMACIENS
Dépositaires, Montréal: Hudon, Hébert et Cie, 41 Saint-Sulpice.
Québec: J. B. Morin, rue St-Joseph, Manufacturier, Québec.

QUEEN'S HOTEL

JOS. TREMBLAY, PROP.

Plan américain et européen

Repas à toute heure Table d'hôte et à la carte

Liqueurs et vins supérieurs

Coin des rues du Pont et DesFosses

TELEPHONE 2350

EMPLOYEZ LE BARDEAU "SEGLAIRE" D'AMIANTE

Indestructible, Incombustible, Imperméable

Aucune dépense d'entretien, N'a jamais besoin de peinture, Ne fend, ni ne craque, ni ne pourrit,

DEFIE L'œuvre du temps et des saisons, Les brusques changements de température,

La durée des édifices et de tous les autres matériaux de toiture.

L'UNIQUE Toiture qui S'AMELIORE en VIEILLISSANT

PRIX TRÈS MODÈRES

BOIS D'AMIANTE ONDULE ET PLAT

Demandez nos pamphlets descriptifs ou venez nous voir.

Asbestos Manufacturing Company, Ltd., - Lachine

AGENCE EXCLUSIVE pour L'EST CANADIEN:

Casier postal 324. PHILIPPE PARADIS

Edifice Morin, 111 Cote de la Montagne, Québec.

E. JACOT

495, RUE ST-JOSEPH

Etablissement Technique et Es-

thétique pour Montres, Horloges,

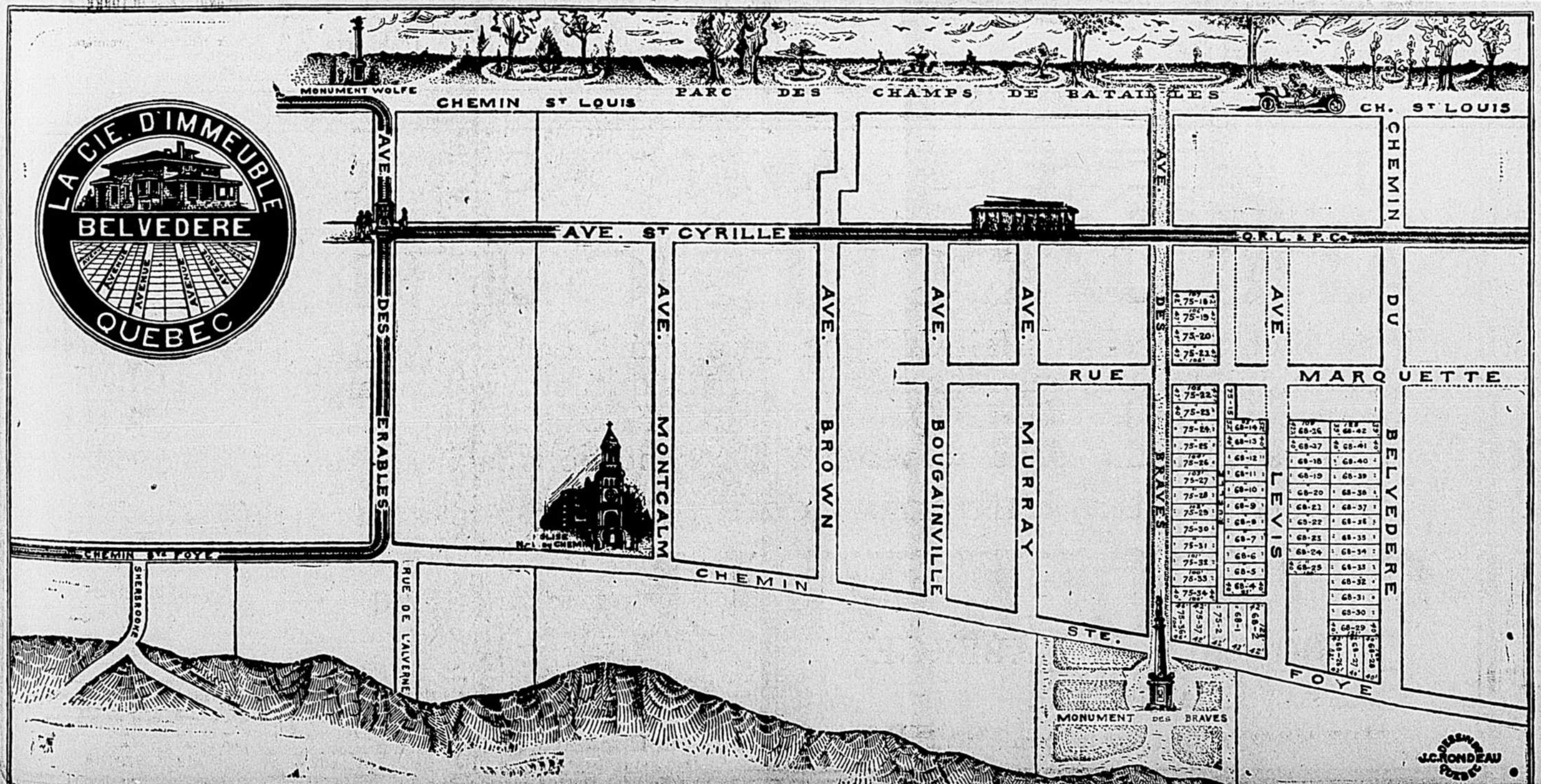
Bijouteries, Bagues, Joncs, Ar-

genteries, Optique, Diamants et

Pierres précieuses. Travail très

soigné. SOUVENIR de QUEBEC.

LISEZ LA VIGIE



La Compagnie d'Immeuble Belvedere
Offre en vente les terrains qui ont front sur le Chemin Ste-Foy, Belvedere, Ave Lévis, Ave des Champs de Batailles, on a des Bravos, tels que subdivisés sur ce plan. Un prompt acheteur peut acheter à 25c le pied. Pour toute information, s'adresser à:
J. A. LESAGE
248, Rue St-Joseph, - QUEBEC.
TEL. 3835

M. SPROULE ET LE CONGRES EUCARISTIQUE

Les torques ont savamment préparé les armes avec lesquelles ils se proposaient de tuer le Frenchman Laurier dans les comités protestants.

Le 23 mars aux Communes, M. Best, un de leurs chefs, posait cette question méticuleuse, à laquelle sir Wilfrid s'est contenté de répondre qu'il n'y avait pas eu de réception officielle au nom de l'Etat :

M. BEST demande :
1. Le Gouvernement fédéral a-t-il offert une réception au cardinal Vannutelli, à Montréal, lors de sa présence au congrès eucharistique au mois de septembre dernier ?

2. Sous quelle direction ou en vertu de quels ordres émanant du Gouvernement, a-t-elle eu lieu ?

3. Quels membres du Gouvernement fédéral y ont pris part ?

4. Combien d'invitations ont-elles été envoyées ?

5. A part les membres du cabinet, quels fonctionnaires de l'Etat y ont-ils pris part ?

6. Ces fonctionnaires de l'Etat, y compris l'Orateur de la Chambre des communes, s'y sont-ils présentés revêtus de leur costume officiel ?

7. Combien a-t-elle été cotée au p. s. ? En vertu de quelle autorité, et à même quel crédit budgétaire les dépenses ont-elles été défrayées ?

Le 3 avril, le Dr Sproule, grand maître de l'ordre orangeiste, revenait de nouveau à la charge. Il est clair, à le relire, qu'il préparait son dossier électoral. Aujourd'hui, ce fanatique est élevé à la présidence de la Chambre. Voici son discours d'après le Hansard, p. 6992 et suivantes :

M. SPROULE : Puis que l'honneur est aux récriminations, on ne permettra de signaler certains reproches faites par les ministres à des questions posées par moi, et qui, à mon sens, ne sont pas des réponses satisfaisantes. Elles sont ou exactes ou erronées ; or, si elles sont exactes, elles sont en contradiction avec d'autres renseignements considérés jusqu'à présent comme officiels. Le 5 décembre j'ai demandé :

En vertu de quelle autorité ou de quelle commission le juge Girouard a-t-il été nommé pour agir à titre de député gouverneur ou d'administrateur du Gouvernement en l'absence de Son Excellence le Gouverneur général l'été et l'automne derniers ?

2. Quels pouvoirs lui étaient conférés par ladite commission ?

3. A-t-il adressé, en sa qualité d'administrateur, un télégramme ou un message au cardinal Vannutelli, le légat du pape, lors de l'arrivée de ce dernier en Canada ? Dans l'affirmative, quelle était la teneur dudit message ou télégramme ?

4. En envoyant ce message ou télégramme, a-t-il agi d'après l'avis de ses avisés constitutionnels ?

Le très honorable premier ministre a répondu à la première et

deuxième questions, par lettres datées qui créent la fonction d'un gouverneur général ; puis il a donné certaines explications quant aux formalités qui accompagnent ces lettres patentes, ce qui était parfaitement dans l'ordre. Il a traduit en français le "légalisme Maconi". Dès le commencement, cette traduction diffère de toutes les autres qu'il m'a été donné de voir dans les différents journaux. La version française disait : "présenter les hommages, ou faire hommage". Mais le très honorable premier ministre traduit tout cela en disant :

"L'administrateur du Gouvernement de Sa Majesté présente ses hommages à Son Excellence et lui souhaite la bienvenue."

Tout cela ne m'intéresse pas tant que la dernière partie de cette réponse :

"Comme on le voit, le marconisme paraît avoir été envoyé dans le cours du mois d'août. M. le juge Girouard ne fait pas, ce mois-là, les fonctions d'administrateur, attendu que Son Excellence se trouvait au Canada à ce moment ; mais, avant d'arriver pour son voyage à la baie d'Hudson, Son Excellence avait nommé M. le juge Girouard pour le remplacer. Ce dernier a également consulté les membres du cabinet, et de quels il n'a reçu aucune communication."

S'il a été nommé le 1er août et que le Gouverneur général est parti en voyage ce jour-là même, il est certain qu'il doit avoir rempli la fonction de ce dernier au cours de ce mois ; pourtant, la première partie de la question ne signale pas ce détail important que M. le juge Girouard a rempli la fonction de Gouverneur général, puisque ce dernier était ici et exerçait cette fonction lui-même. Cela peut résulter d'un erreur typographique ; il s'agit peut-être du 1er septembre ou du premier de tout autre mois, mais c'est là toute la réponse que j'ai reçue. M'est avis que ce n'est répondre d'une façon exacte ni raisonnable. Le même jour j'ai posé une autre question se rapportant aux circonstances où l'Etat se trouve intéressé au point de permettre à l'Orateur de la Chambre d'être officiel ou de se faire accompagner de tout l'apparat usité en cette Chambre, et cela, durant la vacance de cette dernière ; j'ai demandé pourquoi dans des circonstances semblables il ne serait pas accompagné du Sergent d'Armes portant la Mace qui est l'emblème de l'autorité de cette Chambre.

Voilà pour Québec. Je tiens à dire que j'ai reçu une lettre d'un citoyen de Québec qui, autant que je le connaisse, du moins, est digne de confiance ; il dit qu'il était présent quand la garde d'honneur s'est rendue au devant du cardinal Vannutelli pour l'accompagner par les rues de la ville et pour lui faire également escorte lors de son départ. Je ne suis pas prêt à dire que son renseignement est exact, mais il est loin de confirmer celui qu'on nous a donné ici même. L'honorable ministre ajoute qu'à Trois-Rivières il n'y avait pas de régiment sous les armes à l'arrivée de ce personnage ; cependant, mes renseignements me portent à croire qu'il y avait une garde d'honneur à

Trois-Rivières. L'honorable ministre ajoute qu'il n'y avait pas de garde d'honneur à Montréal même et je ne suis pas prêt à contredire cette affirmation. La question ajoute :

1. En quelles cérémonies officielles ou autres occasions, s'il en est, est-il d'usage que l'honorable Orateur de la Chambre des communes ou du Sénat revête son costume officiel en dehors de l'enceinte du Parlement, pendant la vacance du Parlement ou après la prorogation ?

2. Dans ces occasions, lorsqu'il assiste, à titre officiel, à quelle cérémonie ou réunion ne doit-il pas être accompagné par le sergent d'armes portant devant lui la mace, emblème de l'autorité de la Chambre ?

Voici la réponse :
"Le Gouvernement ne sache pas qu'il existe de précédents en pareille matière, bien que quelquefois, les présidents des législatures canadiennes aient, en pareille circonstance, par le passé, fait acte de présence à ces célébrations."

En bien, je ne sache pas que jamais auparavant le Canada ait été témoin d'une célébration semblable. Et la réponse continue :

"En pareille circonstance, l'usage en vogue dans la province de Québec veut que les juges, des cours de juridiction supérieure soient revêtus de leurs costumes officiels, et Son Honneur le Président, figurant au rang de magistrat."

Non pas en qualité de président de la Chambre des communes, mais en celle de magistrat et je ne pose à moi-même cette ques-

tion, s'il montait sur le Banc pour entendre une cause et la juger, revêtirait-il son costume officiel d'Orateur de la Chambre des communes ?

"Infirme le Gouvernement que le jour en question, s'il a paru en public revêtu de pareil costume, c'était en signe de respect pour cette grande solennité."

Vraiment, voilà une réponse plutôt siccuse, si elle n'est pas amusante. J'ai posé une autre question concernant l'administrateur du Gouvernement et voici qu'on me répond que M. le juge Girouard ne remplissait pas cette fonction au mois d'août dernier ; cependant, plus tard, on nous apprend qu'il a été nommé au mois d'août en question. On ajoute qu'on s'est adressé à M. le juge Girouard pour obtenir des renseignements, mais que ce dernier a négligé de se rendre à cette demande. Il me semble que lorsqu'on s'adresse au ministre pour lui demander de nous donner certaines explications sur une question d'intérêt public, il devrait assurément avoir toute l'autorité voulue pour forcer aucun de ses fonctionnaires de préparer une réponse officielle. C'est avec quelque embarras que je discute cette question à cause de la mort récente du déploré M. le juge Girouard, et je ne fais allusion à tout cela, que parce que je me trouve dans l'obligation presque d'en agir ainsi, car tout cela se rattache aux questions que nous débattons maintenant.

J'estime qu'on aurait dû au moins nous répondre avec une certaine courtoisie, mais ce n'est pas ainsi qu'en ont jugé les mi-

nistres. Celui qui devait répondre à cette question a peut-être estimé qu'il ne s'agissait que d'un député qui posait une question insignifiante, mais, à mon avis, un membre du Gouvernement jouit de tous les privilèges attachés à cette qualité et, à ce point de vue, il doit s'entendre à ce que les ministres aient au moins la courtoisie de répondre d'une façon pertinente à toute question d'intérêt public qu'il leur pose. L'autre jour, mon honorable ami de Dufferin a posé la question suivante :

Ce à quoi le très honorable premier ministre s'est contenté de répondre :

"Le Gouvernement fédéral n'a pas offert de réception au cardinal Vannutelli alors que celui-ci assistait au congrès eucharistique au mois de septembre dernier."

Mais j'ai à la main le récit de cette réunion de Montréal, récit publié par les parties intéressées, elles-mêmes et où je trouve ce qui suit :

"Réception offerte par le Gouvernement fédéral. Inusitée en grandeur, peut-être, mais à cause du caractère cosmopolite des invités, fut la réception offerte le soir au Windsor par l'honorable Charles Fitzpatrick, secrétaire d'Etat, représentant le Gouvernement fédéral."

Sir WILFRID LAURIER : Est-il question de Charles Fitzpatrick dans ce document ?

M. SPROULE : Non, ce dernier parle de Charles Murphy, secrétaire d'Etat, représentant le Gouvernement fédéral. Ce document ajoute :

"La réunion fut nombreuse, en vérité, mais sa composition en fut la note dominante."

Suit un rapport complet de cette réception. On se demande maintenant qui a raison et qui a tort dans ces deux réponses. Je ne dis pas que la réponse du très honorable premier ministre est erronée, mais encore faut-il que l'une ou l'autre de ces réponses soit exacte et que l'autre soit erronée. Sans doute, en n'ayant qu'un préparé une réception d'Etat, on embrasse tous les autres détails qui se rattachent à cette question. Je signale ces réponses parce qu'elles ne me semblent pas opportunes et complètes. Elles peuvent être absolument exactes autant que je le sache, mais elles ne concordent pas en tous points avec les renseignements que m'ont fournis des personnes dignes de foi.

Extra! Extra! que c'est beau; voilà en quintessence l'opinion du très nombreux public qui assistait la semaine dernière, aux représentations des "vues animées," au PALAIS ROYAL.

En effet, tout ce qu'on peut voir de beau en fait de programme de vues, à Québec, on l'a constamment à cette belle et magnifique salle de vues du PALAIS ROYAL, et tous ceux principalement qui assistaient aux représentations de samedi soir, se sont promis d'y revenir à chaque changement de programme, le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine.

Songez à quelle variété de programme vous avez au PALAIS ROYAL, dans les TRENTE rouleaux de vues qui s'y montrent chaque semaine. Ces vues sont très bien assorties, très morales et très amusantes. Nous désirons rappe-

ler spécialement l'attention du public québécois de fréquenter plus souvent le PALAIS ROYAL, car il trouvera que la direction sait bien lui donner ce qui lui plaît. Pour l'intéresser, DIX rouleaux de vues, en matinée et en soirée, est un programme sans pareil qui n'a d'égal nul part.

Nous ne pouvons terminer cet article sans adresser nos meilleurs remerciements à la direction du PALAIS ROYAL, de l'ingénieuse idée qu'elle a eu de doter Québec de cette SEULE et UNIQUE SALLE DE VUES ANIMÉES vraiment à la mode.

N'oublions pas que la conférence des vues et l'orchestre, tous les soirs, ne manque pas d'attrait, et que si vous avez DIX centimes à dépenser, vous ne pouvez faire mieux que de vous rendre au PALAIS ROYAL, 302 rue St-Joseph, c'est le seul endroit pour s'amuser et se reposer.

Suit un rapport complet de cette réception. On se demande maintenant qui a raison et qui a tort dans ces deux réponses. Je ne dis pas que la réponse du très honorable premier ministre est erronée, mais encore faut-il que l'une ou l'autre de ces réponses soit exacte et que l'autre soit erronée. Sans doute, en n'ayant qu'un préparé une réception d'Etat, on embrasse tous les autres détails qui se rattachent à cette question. Je signale ces réponses parce qu'elles ne me semblent pas opportunes et complètes. Elles peuvent être absolument exactes autant que je le sache, mais elles ne concordent pas en tous points avec les renseignements que m'ont fournis des personnes dignes de foi.

AU PALAIS ROYAL

Extra! Extra! que c'est beau; voilà en quintessence l'opinion du très nombreux public qui assistait la semaine dernière, aux représentations des "vues animées," au PALAIS ROYAL.

En effet, tout ce qu'on peut voir de beau en fait de programme de vues, à Québec, on l'a constamment à cette belle et magnifique salle de vues du PALAIS ROYAL, et tous ceux principalement qui assistaient aux représentations de samedi soir, se sont promis d'y revenir à chaque changement de programme, le lundi, le mercredi et le vendredi de chaque semaine.

Songez à quelle variété de programme vous avez au PALAIS ROYAL, dans les TRENTE rouleaux de vues qui s'y montrent chaque semaine. Ces vues sont très bien assorties, très morales et très amusantes. Nous désirons rappe-

ler spécialement l'attention du public québécois de fréquenter plus souvent le PALAIS ROYAL, car il trouvera que la direction sait bien lui donner ce qui lui plaît. Pour l'intéresser, DIX rouleaux de vues, en matinée et en soirée, est un programme sans pareil qui n'a d'égal nul part.

Nous ne pouvons terminer cet article sans adresser nos meilleurs remerciements à la direction du PALAIS ROYAL, de l'ingénieuse idée qu'elle a eu de doter Québec de cette SEULE et UNIQUE SALLE DE VUES ANIMÉES vraiment à la mode.

N'oublions pas que la conférence des vues et l'orchestre, tous les soirs, ne manque pas d'attrait, et que si vous avez DIX centimes à dépenser, vous ne pouvez faire mieux que de vous rendre au PALAIS ROYAL, 302 rue St-Joseph, c'est le seul endroit pour s'amuser et se reposer.

Ne manquez pas de voir les nouveautés chez J. L. O. PROULX. Ayant des Habits "Fit Reform" Pardessus depuis \$12.50 à \$25.00. Voyez aussi nos Pardessus doublés en fourrure, c'est notre spécialité. Nos prix défient toutes compétitions.

Nous avons le plus beau choix de Sous-Vêtements depuis 50 cts à \$4.00. Nos Cravates sont exclusives, notre choix de Chemises n'est pas surpassé. Voyez aussi nos Chaussures et Claque. Nous avons un grand choix de Peaux de Loure et de Moutons de Perse, que nous vendons à meilleur marché que le prix du gros. Magnifique peaux de Moutons de Perse pour manteaux.

J. L. O. PROULX, 105 à 111, rue St-Joseph

Ne manquez pas de voir les nouveautés chez J. L. O. PROULX. Ayant des Habits "Fit Reform" Pardessus depuis \$12.50 à \$25.00. Voyez aussi nos Pardessus doublés en fourrure, c'est notre spécialité. Nos prix défient toutes compétitions.

Nous avons le plus beau choix de Sous-Vêtements depuis 50 cts à \$4.00. Nos Cravates sont exclusives, notre choix de Chemises n'est pas surpassé. Voyez aussi nos Chaussures et Claque. Nous avons un grand choix de Peaux de Loure et de Moutons de Perse, que nous vendons à meilleur marché que le prix du gros. Magnifique peaux de Moutons de Perse pour manteaux.

J. L. O. PROULX, 105 à 111, rue St-Joseph

Ne manquez pas de voir les nouveautés chez J. L. O. PROULX. Ayant des Habits "Fit Reform" Pardessus depuis \$12.50 à \$25.00. Voyez aussi nos Pardessus doublés en fourrure, c'est notre spécialité. Nos prix défient toutes compétitions.

Nous avons le plus beau choix de Sous-Vêtements depuis 50 cts à \$4.00. Nos Cravates sont exclusives, notre choix de Chemises n'est pas surpassé. Voyez aussi nos Chaussures et Claque. Nous avons un grand choix de Peaux de Loure et de Moutons de Perse, que nous vendons à meilleur marché que le prix du gros. Magnifique peaux de Moutons de Perse pour manteaux.

J. L. O. PROULX, 105 à 111, rue St-Joseph

Ne manquez pas de voir les nouveautés chez J. L. O. PROULX. Ayant des Habits "Fit Reform" Pardessus depuis \$12.50 à \$25.00. Voyez aussi nos Pardessus doublés en fourrure, c'est notre spécialité. Nos prix défient toutes compétitions.

Nous avons le plus beau choix de Sous-Vêtements depuis 50 cts à \$4.00. Nos Cravates sont exclusives, notre choix de Chemises n'est pas surpassé. Voyez aussi nos Chaussures et Claque. Nous avons un grand choix de Peaux de Loure et de Moutons de Perse, que nous vendons à meilleur marché que le prix du gros. Magnifique peaux de Moutons de Perse pour manteaux.



"ULSTER"
qui joint l'Élégance
au Confort

UNE combinaison nécessaire
dans un vêtement qui se
porte pendant 4 ou 5 mois de
l'année.

Fashion-Craft—dans le vêtement
est plus qu'une simple marque de
commerce, mais une indication de
mode, habilement unie à l'artisti-
que et à l'utile.

L'Ulster représenté ici est taillé
d'après les derniers modèles, dans
des Tweeds variés, est croisé en
avant, à 4 boutons, collet assez
haut, avec ou sans ceinture en
arrière.

Fait pour l'apparence aussi bien
que pour le confort, et il gardera
sa forme élégante.

AGENCES A QUÉBEC

L. ACHILLE ROY, - - Propriétaire.
178, rue St-Jean. 128, rue St-Joseph.

MODEL N°83

Aux magasins de

"Fashion-Craft"

L-8-11

LAURENT MOISAN
Manufacturier de Marbre Artificiel
946-950, rue St-Valier - - - QUEBEC.

Manteaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion, Piédestaux, Monuments pour Cimetières, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans, Planchers en Linoéum Royal, etc. etc.

Les Dessins, Modelage, Sculpture sur Bois et Crevallage du plâtre
reçoivent une attention toute spéciale

Exécution prompte à des prix très bas.

Tel. 6261. Une VISITE est RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE

NOUS avons toujours en mains la meilleure marque de charbon dur Anthracite, Chesnut, Stove, Egg et pour fournaise.

Nous avons aussi en stock le célèbre charbon à engin bien sabbé de la mine Inverness.

Ces charbons vous sont offerts à des prix défiant toute compétition. Une visite est sollicitée.

DESJARDINS & CIE.
209, rue St-Paul
Marchands de Charbon
Telephone Bureau - - 3533
Jetée Louise 4168

PLACEMENT AVANTAGEUX
L'ACHAT D'UN LOT AU
PARC JACQUES-CARTIER

Constitue le meilleur placement fait sur une propriété à Québec ; Situé à proximité du Nouveau Pont Drouin et du Nouveau Marché, il ne peut que suivre la marche ascendante de la valeur de la propriété dans la ville de Québec. PROFITEZ-EN.

600 LOTS sont maintenant en vente à des conditions faciles.

Pour toutes informations s'adresser au soussigné

C. J. LOCKWELL PRESIDENT-GERANT
88, Rue ST-PIERRE
TELEPHONE 3857
QUEBEC.

Des agents seront sur le terrain de 2 à 5 hrs p. m. tous les Dimanches et jours de fête.

Nobles souvenirs à rappeler

Lorsqu'au lendemain des dernières élections, nos amis de Québec-Est, malgré leur regret d'avoir à se séparer, même temporairement de sir Wilfrid Laurier, exprimèrent le désir d'offrir son siège à l'un de ses ex-collègues battus dans leur province, l'incident nous rappela l'un des plus beaux épisodes de notre histoire politique : Lafontaine élu dans le Haut-Canada, Baldwin élu dans le Bas-Canada.

Dans son grand ouvrage "Dix ans au Canada," Gérin-Lajoie relate en ces termes ces deux magnifiques traits, tout à l'honneur du libéralisme canadien :

1841

La veille des funérailles de lord Sydenham (qui eurent lieu le 24 septembre), M. La Fontaine était élu membre du Parlement pour la 4^e division du comté d'York, dans le Haut-Canada. On se rappelle que M. Baldwin avait été élu dans deux comtés à la fois; il avait opté en faveur du comté de Hastings, invitant en même temps ses amis de la 4^e division d'York à faire choix de M. La Fontaine à sa place, afin de venger dans la personne de ce grand patriote la liberté des élections; et c'est ce qu'ils firent, après une lutte de deux jours suscitée par des amis de l'administration, et qui laissa M. La Fontaine avec une majorité de 140 voix.

Le père même de M. Baldwin, qui avait été d'abord désigné comme candidat, s'était retiré pour faire place à M. La Fontaine, et c'est un M. John McIntosh qui s'était porté comme son antagoniste.

Le correspondant-rédacteur du *Canadien*, qui se rendit lui-même à l'élection, terminait de la manière suivante un intéressant récit de sa courte excursion :

"Que je vous dise un mot des braves gens que j'ai rencontrés. C'est sur le principe de la vraie justice égale qu'ils entendent vivre, avec leurs frères du Bas-Canada, comme le prouve suffisamment la démarche qu'ils ont prise. Ils élisent M. La Fontaine pour montrer, disent-ils, leur sympathie envers les Bas-Canadiens, et leur détestation des mauvais traitements et des injustices auxquelles nous avons été exposés. A propos, je vais vous raconter un petit trait qui prouve que l'hospitalité envers les étrangers, ceux qui sont en besoin surtout, trouve sa récompense même en ce monde. Un des partisans les plus actifs et les plus utiles de M. La Fontaine est un homme qui, il y a trente-deux ans, monta de la Nouvelle-Ecosse à Québec par terre, et qui rencontra, dit-il, l'hospitalité la plus généreuse dans la côte du sud, et dont il conserve le plus vif souvenir. Il a même fait de cet incident de sa vie le sujet d'une allocution aux lecteurs, et je vous assure que cela n'a pas fait de mal. Ainsi une bonne action de quelques-uns de nos bons habitants, il y a trente-deux ans, aura contribué à faire élire une de nos premières notabilités politiques dans le Haut-Canada."

1843

Quelques événements politiques de moindre importance vinrent un moment distraire le public de sa juste anxiété. Le représentant du comté de Beauharnois, M. Dunscomb, ayant abandonné son siège, M. Wakefield, revenu au Canada vers le même temps que Sir Charles Bagot, et qui était réputé l'auteur des correspondances si remarquables publiées dans le *Colonial Gazette* de Londres sur la politique canadienne, fut prié de s'offrir comme candidat; et malgré tous les efforts du parti tory du Bas-Canada il fut élu à une grande majorité. C'était un signe des temps. Un peu plus tard, en janvier 1843, M. Borne, député pour le comté de Rimouski, ayant annoncé son intention de se retirer de la représentation, les électeurs du comté, à l'unanimité, prièrent l'hon. Robert Baldwin, qui n'avait pu se faire élire dans le Haut-Canada, de les représenter en parlement. C'est un de ces traits touchants de reconnaissance politique qu'on ne rencontre qu'assez rarement dans les annales de nos provinces. M. Baldwin y répondit d'une manière non moins touchante. Nous extrayons de son adresse aux électeurs les quelques lignes suivantes :

"Ainsi donc, canadien d'origine irlandaise, connu de vous comme un homme public seulement, sans aucune influence politique dans votre comté, n'ayant de connaissance que mon ami M. Borne votre ci-devant représentant, j'ai été choisi par un corps d'électeurs composé

principalement de canadiens-français pour me faire le candidat du plus grand honneur que vous puissiez me conférer; et ce dans un temps où, loin d'être en hostilité politique avec le gouvernement, je possède une des principales charges dans l'administration. Ce fait seul réfute mieux que tous les arguments les fausses imputations si souvent portées contre les réformistes du Bas-Canada, que leur lutte était une lutte de races, qu'ils étaient des hommes intraitables, guidés par leur seule haine contre le gouvernement sous lequel ils vivaient, et qu'il était impossible de former une administration contre laquelle ils ne fussent pas prêts à se liquer. Je suis fier de le dire, ces accusations portées contre les habitants du Bas-Canada trouveront dans la personne de mon frère, il y a plus de vingt ans, alors qu'il était membre du parlement du Haut-Canada, un des adversaires les plus énergiques. Il les dénonça comme fausses et injustes. Marchant sur ses traces, autant par le respect que je porte à sa mémoire que par la conviction que c'est la cause de la justice, je n'ai jamais cessé moi-même d'élever ma voix contre ces imputations, et je suis heureux maintenant d'avoir dans ma personne une preuve de la justice avec laquelle nous avons apprécié le caractère de nos compatriotes du Bas-Canada. Les descendants d'un peuple brave, généreux et patriote, j'en avais la conviction, devaient être ce que mes rapports avec leurs chefs m'ont démontré qu'ils sont, des hommes élevés au-dessus des préjugés vulgaires, incapables de se conduire par des motifs aussi indignes que ceux que leur prétaient à dessein leurs ennemis."

Le 30 janvier 1843, M. Baldwin, sans jamais avoir mis le pied dans le comté de Rimouski, y fut élu par acclamation, aux cris répétés de : Vive Sir Charles Bagot! vive M. La Fontaine!

M. BORDEN ET LES MERGERS

L'une de ses innombrables promesses.

Voici ce que disait entre autres choses M. Borden le 2 février dernier sur la motion Monk demandant une enquête sur les créations de mergers :

"Il est évident pour celui qui a étudié cette question qu'il peut exister des coalitions industrielles pour des fins parfaitement légitimes et dont les conséquences n'ont aucun effet malheureux pour la communauté en général. De cela, nous pouvons trouver des exemples autour de nous chaque jour au Canada. D'autre part, il existe, non seulement au Canada, mais encore dans d'autres pays, une tendance à former des coalitions d'un caractère qui n'est pas avantageux pour la communauté ou pour le pays. On peut diviser de prime abord ces coalitions en deux catégories : celles qui sont créées dans le but d'exclure la concurrence et d'élever les prix ; celles dont le capital-actions est par trop exagéré. Nous connaissons des cas où un capital-actions très élevé ne représente pas des souscriptions réelles ou d'autres valeurs quelconques, mais seulement ce que l'on pourrait appeler des profits futurs potentiels."

Tout dernièrement encore, en dehors de cette Chambre, je disais que je croyais qu'on avait nié dans une grande mesure au développement industriel du Canada grâce à certaines transactions de cette nature; plus tard, des personnes qui ont des intérêts dans les manufactures m'ont dit qu'elles comprenaient parfaitement qu'il y avait beaucoup de vérité dans ce que j'avais avancé, parce que, ainsi que je le disais alors, et ainsi que je le répète aujourd'hui, quand l'heure du châtiement sonne pour ceux qui se livrent à de semblables pratiques, le châtiement peut frapper le juste comme le coupable."

Il est plus qu'évident que, non seulement au Canada, mais encore aux Etats-Unis, des coalitions créées dans le but de faire disparaître la concurrence, font augmenter le prix des différents articles au delà de ce qu'il devrait être. Ces deux maux, la tentative d'enrayer la concurrence et la capitalisation de profits futurs possibles, sont de nature à occuper l'attention du Parlement.

Quant à moi je suis porté à croire que cette question devrait être l'objet d'une mesure législative que d'une enquête. Il me semble que ce Parlement est suffisamment renseigné pour pouvoir légiférer efficacement en la matière."

AUX CONSERVATEURS DE TEMISCOUATA

Cacouna, 23 oct. 1911.

Messieurs, Maintenant que la lutte est terminée et que vous pouvez contempler froidement votre oeuvre néfaste, êtes-vous fiers de vos exploits, vous estimez-vous heureux de vous être alliés au nombre des traîtres qui ont contribué à la chute de celui qui fait la gloire de notre race, de notre langue, de notre religion, Sir Wilfrid Laurier? Qu'avez-vous à lui reprocher? Rien assurément et toutes vos accusations tombent d'elles-mêmes. Vous-mêmes vous avez dit que la marine serait obligatoire, puis ensuite vous l'avez nié, vous avez flétri le Canada et la province de Québec en vous liguant avec la bande de Bourassa dans sa campagne de haine et de mensonge contre notre chef, vous avez fait venir le petit-fils de Papineau à Fraserville le 23 juillet dernier et qu'à-t-il dit à la population de cette ville? Borden, dit-il, est trois fois pire que Laurier. La visite du grand manitou ici était pour amoindrir le prestige des libéraux dans le comté afin de vous assurer la victoire. En dépit de tout cela Témiscouata est resté ferme et loyal à Sir Wilfrid Laurier et notre populaire député M. Ch. A. Gahvreau a été élu par une honnête majorité. On s'est servi de tous les moyens possibles pour le vaincre. Témiscouata a fait son devoir. Vous deviez contester l'élection, nous vous attendons de pied ferme, mais nous n'avons pas le courage de le faire, et nous n'aurons pas cette chance afin de vous faire connaître aux électeurs du comté de Témiscouata.

Sir Wilfrid Laurier, ce géant renversé par la foudre est encore plus grand dans sa défaite que le plus grand de ses vainqueurs. Il a conservé les sympathies, non seulement de ses amis, mais même de ses adversaires.

Il n'a pas croulé comme l'ancien régime conservateur sous le poids du scandale et du mépris, mais bien sur des questions vitales, la marine et la réciprocité, mais avant tout c'est le cri de race des fanatiques d'Ontario qui a dominé dans la lutte actuelle. A bas le Pape, disaient-ils. Et du fanatisme de Foster et de Sproule, qu'en dites-vous? Voilà les hommes avec qui vous marchez.

Gladstone, lui-même est tombé pour une idée juste et humanitaire. Il en sera de même pour Sir Wilfrid Laurier dont l'oeuvre impérissable défie les injures de tous les nationalistes et conservateurs. Ses amis se rappelleront avec une affectueuse reconnaissance ce qu'il exprimait après sa défaite : "Ce que je regrette surtout, c'est que les circonstances ne me permettent pas de faire tout le bien que j'aurais voulu faire à ma patrie le Canada". L'heure de la revanche sonnera bientôt et nous verrons encore le grand Canadien redevenir premier ministre de son pays.

Rien ne dit que Sir Wilfrid Laurier ne mourra pas premier ministre du Canada.

Espérons que bientôt le Canada aura encore son vrai premier ministre Laurier, le Grand Canadien.

Allons, électeurs de Témiscouata, restons fièrement groupés autour de l'étendard libéral et nous verrons encore luire de beaux jours pour notre parti.

JULES GARON.

CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, DISTRICT DE QUEBEC, No. 4116.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DU DISTRICT DE QUEBEC.

Le onzième jour d'Octobre Mil neuf cent onze.

PRESENT : Le Greffier de Cette Cour.

Jean Baptiste Gosselin, Charron, de la Cité de Québec,

Demandeur,

vs.

Edgar Monette, Electricien, de Québec, maintenant de lieux inconnus,

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois à compter de la dite insertion de la dernière publication du présent ordre.

Vraie copie

TIB. DESSAINT,

Dép. G. C. C.

Vraie copie

J. A. ROCHETTE,

Procureur du demandeur.

QUEBEC COUR SUPERIEURE.

No.

Anna Trepanier, de la Cité de Québec, épouse commune en biens de Prosper Edouard Gravel, boucher, de la Cité de Québec,

Demanderesse,

vs.

Le dit Prosper Edouard Gravel,

Défendeur.

La demanderesse a institué, le jour,

une action en séparation de biens contre le dit défendeur.

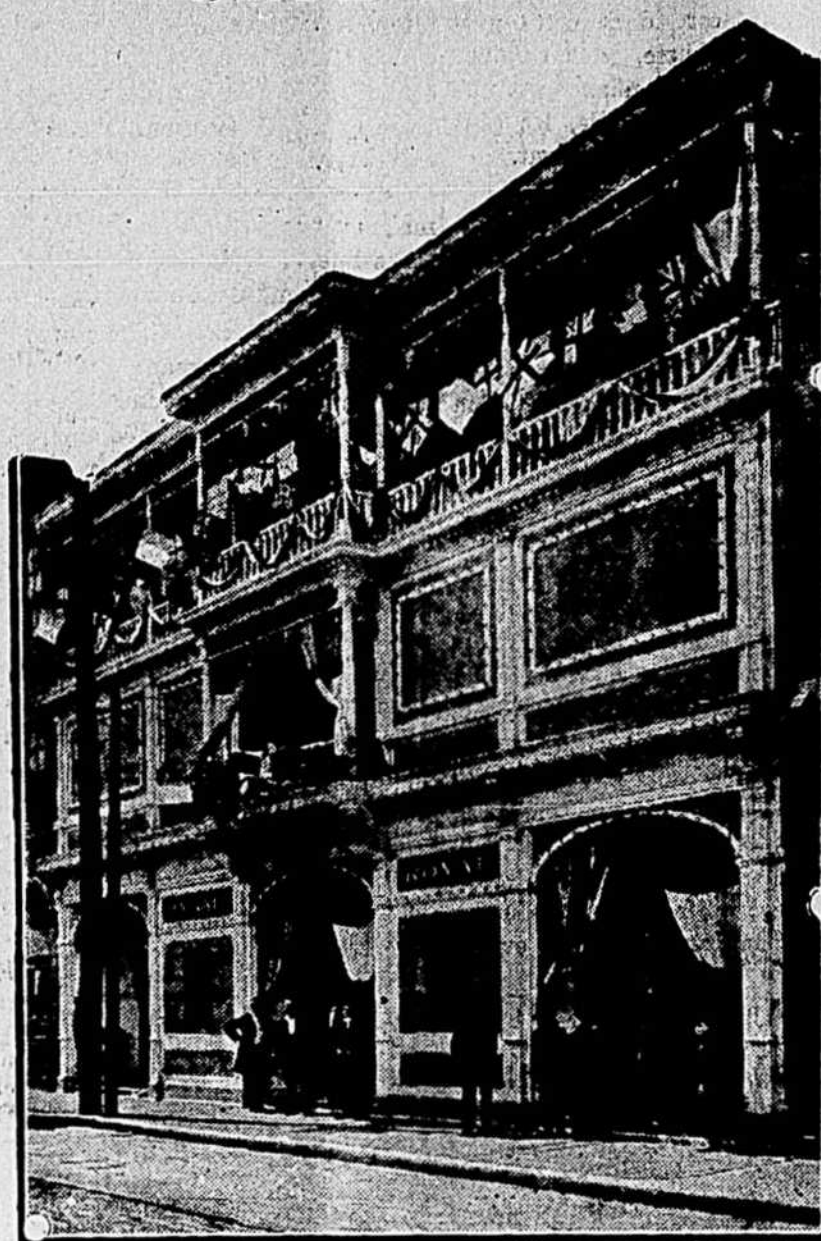
Québec, 30 Septembre 1911

J. A. Rochette,

Procureur de la Demanderesse

Palais Royal

302, RUE ST-JOSEPH



Venez Voir Notre Programme Spécial de
10 ROULEAUX DE VUES 10
EN MATINÉE ET EN SOIRÉE

Avec changement de programme trois fois par semaine

Les Lundi, Mercredi et Vendredi

La Seule et Unique Salle de VUES ANIMÉES à Québec

La projection de vues par courant direct sur l'écran ne fatigue jamais les yeux

Les SUJETS DE VUES vous intéresseront beaucoup plus que les drames, les comédies et les vaudevilles que vous pourriez voir ailleurs.

SUJETS MORaux, INTÉRESSANTS, INSTRUCTIFS, SENSATIONNELS, PASSIONNANTS, COMIQUES, ET AMUSANTS.

Conférence des Vues et Orchestre composé d'excellents musiciens TOUS LES SOIRS.

Matinées, 2 hrs et 5 hrs P.M. Soirées : 7.30 h. et 10.30 h. P.M.

VENEZ VOIR 24 REPRESENTATIONS PAR JOUR

2 en Matinées 2 en Soirées

ADMISSION POPULAIRE 10c.

Demandez nos prix pour

BRIQUES ECOSSAISES et CANADIENNES, CIMENT PLATRE, CHAUX, BROUETTES, TUYAU DE GRES et de FONTE, MATERIAUX DE CONSTRUCTION et PLOMBERIE

U. F. DROUIN & CIE

161 et 180 RUE ST-PAUL.

Phone 2491

Ancien Poste Mathie, Ellis Co.

Remerciements

Je remercie de tout coeur tous ceux qui m'ont fait preuve de si grandes sympathies à l'occasion du malheur que j'ai eu de perdre mon épouse bien-aimée. A. MASSON, jur.

PERDU

J Scarf en creamer avec initiales F.T. a été perdue. La personne qui la remettra au No 2 rue des Remparts sera récompensée.

TABAC ROSE QUESNEL

A fumer et chiquer.

À la Vigie

ON REMPLIT

TOUT CONTRAT

PROMPTMENT, OUVREAGE FINI, ET LIVRE DANS LE PLUS BREF DELAI

8 - Rue Collins. - 8

TABAC ROSE QUESNEL

Doux et naturel



DRESS SUIT
MODEL

Il ne manque aucun détail dans les
Habits de Gala—FASHION-CRAFT

MODÈLE 1911

LES voir, c'est les admirer.

Faits pour satisfaire les exigences de l'homme accoutumé à ce qu'il y a de plus recherché. Le drap, l'ajustement, le style, le fini en sont insurpassables.

C'est ici la perfection des habits Fashion-Craft.

Prix—1/3 de moins que ceux des tailleurs médiocres.

Aux Magasins

Fashion-Craft

AGENCES A QUÉBEC

L. ACHILLE ROY, - - - Propriétaire.

178, rue St-Jean.

128, rue St-Joseph.

Téléphone 1146 Maison fondée en 1875

E. ROUMILHAC

48 et 50 COTE DU PALAIS

QUEBEC

NECOCIANT EN CONSERVES ALIMENTAIRES. VINS ET LIQUEURS

HUILE D'OLIVE "L'UNIVERS"

La caisse de 12 litres \$6.00

" " 24 1/2 " 6.50

HUILE D'OLIVE "DES GOURMETS"

La caisse de 12 litres \$7.00

" " 24 1/2 " 7.50

Maison E. ROUMILHAC

48-50 Cote du Palais

QUEBEC

ROSE QUESNEL

TABAC FUMER DOUX & NATUREL

ROCK CITY TABACCO LTD QUEBEC

UN DEFU AU CHRONICLE

Question de véracité

C'est notre confrère anglais du matin qui, au mépris de *fair play* britannique dont il aime tant à se targuer, a montré le plus de férocité contre la Vigie, le jour où celle-ci a annoncé qu'elle suspendait son édition quotidienne pour redevenir hebdomadaire.

Nous allons lui régler son affaire une fois pour toutes.

Il prétend avoir prévu depuis longtemps déjà que "le journal de la rue Collins aurait de la misère dès qu'il serait privé du patronage ou ratelier fédéral." (Nous serions le texte d'aussi près que possible)...

"La mort du dernier gouvernement a tué ce parasite..."

"Les secoues de la parenté du Transcontinental n'arrivent plus. Les canons encloués et les ponts tombés, il faut bien baisser pavillon. Plus de souille à cochon, plus de grognement; plus de carottes, plus de braiements."

Voilà dans quels termes distingués le torcheon tory de Québec ose adresser la parole à quelqu'un qui est au moins son égal, si c'est une question de rues, la rue Collins étant tout autant de la Haute Ville que la rue Buade.

Venons-en tout de suite au point principal. Le torcheon tory de la rue Buade base son insulte sur deux affirmations de faits qu'il est sans doute prêt à soutenir :

1. Que la chute du gouvernement Laurier nous a coupés des vivres.

2. Que la Vigie était largement subventionnée par le Transcontinental.

A quoi nous répondons à M. Watson, le gérant du Chronicle, en excellent français, qu'il a menti!

Il a toutes les chances de prouver qu'il n'est pas un imposteur. Il a à sa disposition, comme nous, les rapports annuels de l'Auditeur Général, qui donnent le détail complet de ce qui est payé d'année en année par l'administration fédérale.

La Vigie existe depuis le 30 juin 1906, un peu plus de cinq ans.

Nous défions M. David Watson en particulier de prouver que la Vigie ait reçu du fédéral à peine \$1,000 par année depuis qu'elle existe.

La-dessus, voici les commandes d'impressions que nous avons reçues du Transcontinental :

1907—\$545.65.
1908—196.00.
1909—33.76.
1910—0.00.
1911—0.00.

Ce n'est donc la perte du patronage fédéral qui nous a fait prendre des ris.

Nous faisons une offre loyale, en tout *fair play*, au Chronicle. S'il peut prouver que nous avons reçu un sou de plus qu'il n'est dû plus haut, non seulement nous lui ferons amende honorable pour l'avoir traité de menteur; nous nous engageons de plus à lui rembourser le montant qu'il a payé à un soumissionnaire rival pour l'engagement à lui laisser le champ libre lors de l'adjudication des annonces municipales.

Est-ce accepté?

S'il n'y a pas, nous nous réservons le droit de traiter le Chronicle de menteur au moins une fois par semaine, tant qu'il ne se sera pas rétracté.

Est-ce bien d'ailleurs à ce journal sans opinion, à cette feuille à tout mettre, à donner des leçons de droiture ou de dignité à ses confrères? Nous n'en accepterons certainement pas de gens que nous voyons depuis des années traîner les antichambres libérales en quête de faveurs. Le rom du Chronicle ne l'a-t-il pas même dans les comptes de la Commission du Transcontinental? Et cependant, c'est ce même journal qui aujourd'hui traîne dans la boue le nom de l'hon. S. N. Parent, après s'être entraîné à ses pieds quand il était président de cette Commission?

Question d'échine. Les libéraux ont plus de fierté que cela.

Pour notre part, quand les conservateurs avaient le pouvoir à Québec, jamais ils ne nous ont vus dans leurs antichambres pour demander des faveurs.

Que le Chronicle relève notre défi, et nous aurons encore un mot à lui dire. M. Watson, si son état d'instruction ne lui permet pas de l'écrire en termes classiques, n'a qu'à nous le faire savoir par le ministère de ses lettres.

Le public, du reste, n'a pas eu de peine à s'expliquer le "whoop" féroce poussé par le Chronicle à la première nouvelle que la Vigie cessait de paraître le matin. Ce n'était pas tant le cri du cœur que le cri de la caisse; on a compris cela tout de suite. La disparition d'un rival qui, comme on dit vulgairement, "lui entrerait dans le corps," lui fit s'écrouler son "sweet sorrow." Mais ce n'est pas un raison pour mentir. Reste à savoir si sa véracité est à la hauteur de sa voracité?

CONVICTION ET CONFIANCE

Le sort des journaux d'une ville est intimement lié au progrès de celle-ci. Hier, on annonçait avec flâta qu'une ville nouvelle décorée du joli nom de Coronation venait de surgir sur la ligne du Pacifique dans les Prairies de l'Ouest, et que le même jour un journal venait d'y naître. Dans cette partie du pays où les villes sortent de terre comme des champignons, chacun de ces petits centres de population a son journal, souvent plus d'un, et tous prospèrent, parce que d'un jour à l'autre les affaires et la population augmentent à vue d'œil. Tous les voyageurs savent que là-bas la pièce de monnaie de cuivre est inconnue; le journal se vend 5 cents le numéro, à prendre ou à laisser.

C'est un peu différent de Québec. Notre dernier recensement n'indique rien de phénoménal; un accroissement de 8,000 âmes en dix ans n'est pas d'une allure folle.

Les gens du métier savent que les journaux ne s'impriment pas avec des prières, à l'exception peut-être de certains établissements d'imprimerie où l'on se réjouit du revers momentané de la Vigie. Nous avons déjà expliqué que, lorsque nous avons entrepris la publication d'un journal du matin, nous comptions surtout sur l'agrandissement rapide de notre marché. Des banques nouvelles venaient de s'établir à la rue St-Pierre, répandaient leurs succursales dans tous les quartiers intérieurs. C'était d'un bon augure, mais les banques évidemment ont plus que nous les moyens d'attendre les beaux jours.

Comme on le verra ailleurs, ce n'est pas la perte du mince patronage que les journaux reçoivent du gouvernement fédéral qui nous a amené à aujourd'hui notre entreprise. Cette décision date de l'hiver dernier, à la fin de notre première année de publication quotidienne. C'est par fidélité à la cause libérale, dans l'intérêt du parti, que nous nous sommes imposés de nouveaux sacrifices, travaillant jour et nuit pour maintenir notre journal, ne pas faire perdre un sou à nos fournisseurs, et attendre les événements.

Si nous étions de la nature de certains chats du journalisme, qui après chaque chute de gouvernement retombent toujours sur les pattes et sont toujours du côté du vent qui vente, le changement de régime nous eût été aussi indifférent qu'au Chronicle. La diécence, c'est que nous avons des principes et des convictions invariables et inébranlables pour tous les jours de l'année, et non pas seulement pour quatre semaines avant les élections. Au lendemain de la défaite, nous ne replions pas notre drapeau pour le mettre sous clef, et le reprendre au lendemain de la prochaine victoire. C'est précisément cette inflexibilité de caractère et d'opinion qui est la force, la vie même de la Vigie. C'est cela qui crée entre nos amis dans le pays et nous-mêmes un lien télépathique, plus fort que l'argent.

Nous recevons tous les jours des marques substantielles de sympathie qui prouvent que le parti libéral, s'il est momentanément battu ailleurs, est dans cette province plus robuste, plus confiant que jamais. La confiance est une grande chose: sans elle, les plus fortes banques chanceleraient.

TROP OU PAS ASSEZ

Les nationalistes se prétendent de bonne foi, afin de mieux attraper les gosses. Mais cette bonne foi-là, elle est connue. Elle ne consiste pas à autre chose qu'à criser contre le gouvernement Laurier.

En voulez-vous un exemple, le recensement va vous le fournir. Avant que le résultat fût connu, tous les journaux nationalistes, le Devoir en tête, et à sa suite La Croix, Le Semeur, La Vérité, hurlaient contre le gouvernement Laurier qui (style castor) "vidait les prisons d'Angleterre dans l'ouest afin d'ancrer l'influence française." Maintenant que le recensement est rendu public, la chanson a changé: on n'a pas assez importé d'immigrants.

On ne croirait pas à tant de cynisme si le Devoir lui-même n'avait dans ses derniers numéros blâmé la politique de sir Wilfrid Laurier. Quand celui-ci, au dire du Devoir, importait trop d'Anglais, il était coupable; quand on démontre qu'il n'en a pas importé autant qu'on le prétend, sir Wilfrid est encore coupable. On se base sur des rapports approximatifs, comme ceux qui ont été publiés par le département de l'Agriculture à Ottawa, pour blâmer la politique libérale, et on oublie le bel esprit de critique dont on fait preuve à Québec.

En effet l'an dernier, M. Alard ayant répondu à une interpellation pour savoir le nombre de colons venus s'établir dans un canton de notre province, le Devoir de s'écrier que les chiffres fournis par l'honorable ministre ne signifient rien, que ce qu'il faut savoir, c'est le nombre de colons qui sont demeurés, et non pas ceux qui sont venus. Et là-dessus, voilà le Devoir partant, rangez-vous si vous ne voulez pas vous faire écraser.

Par exemple à Ottawa, c'est tout le contraire, ce n'est plus le nombre de colons établis qui compte, mais le nombre de colons venus. On vire de bord, rangez-vous de nouveau. Est-ce que sir Wilfrid Laurier peut faire quelque chose de bien, est-ce que sir Lomer Gouin peut être utile à sa province? Inutile de répandre, car vous le savez comme nous; tout ce qu'ils font, et tout ce qu'ils ne font pas, tout cela est mal, au dire du choeur d'hélistes qui siège au Devoir.

L'on va se lancer sur la question de la prime. D'abord pour discuter sérieusement ce sujet, il faudrait avoir les chiffres absolus. Cette décision date de l'hiver dernier, à la fin de notre première année de publication quotidienne. C'est par fidélité à la cause libérale, dans l'intérêt du parti, que nous nous sommes imposés de nouveaux sacrifices, travaillant jour et nuit pour maintenir notre journal, ne pas faire perdre un sou à nos fournisseurs, et attendre les événements.

Si nous étions de la nature de certains chats du journalisme, qui après chaque chute de gouvernement retombent toujours sur les pattes et sont toujours du côté du vent qui vente, le changement de régime nous eût été aussi indifférent qu'au Chronicle. La diécence, c'est que nous avons des principes et des convictions invariables et inébranlables pour tous les jours de l'année, et non pas seulement pour quatre semaines avant les élections. Au lendemain de la défaite, nous ne replions pas notre drapeau pour le mettre sous clef, et le reprendre au lendemain de la prochaine victoire. C'est précisément cette inflexibilité de caractère et d'opinion qui est la force, la vie même de la Vigie. C'est cela qui crée entre nos amis dans le pays et nous-mêmes un lien télépathique, plus fort que l'argent.

Nous recevons tous les jours des marques substantielles de sympathie qui prouvent que le parti libéral, s'il est momentanément battu ailleurs, est dans cette province plus robuste, plus confiant que jamais. La confiance est une grande chose: sans elle, les plus fortes banques chanceleraient.

mensonge. On sait bien que personne ne croirait à cette farce, mais on espère faire prendre la seconde. Eh bien, au menteur public qui déclare que sir Wilfrid Laurier n'était pas pressé de faire connaître le résultat du recensement avant les élections, nous demandons non pas les preuves de ce qu'il avance, il n'en a pas, mais au moins d'avoir, dans le mensonge, la décence de ne pas se faire prendre la main dans le sac.

Quant à ces journaux qui hurlent sur les toits leur indépendance absolue, on se rappelle en pensant à eux ce que le Devoir doit dans son style nationaliste—Bourassa-castor en parlant de la Presse? Quand on injurie une courtisane, elle répond par des cris déchirants. Insultez au contraire une honnête femme, elle vous répondra par le silence, car elle a toute sa vie en arrière d'elle pour protester contre vos injures.

Eh bien, il en est de même de toutes ces protestations d'indépendance, ceux qui crient le plus fort qu'ils sont libres de toute attache, sont précisément ceux qui en ont le plus.

Remarquons en terminant qu'il n'y avait qu'un journaliste du Devoir pour traiter une feuille libérale de courtisane.

AU "CITIZEN" DE REPRENDRE ?

Voici la fin de l'excellent travail que M. Geo. Elie Amyot a publié en réponse aux fanatiques menaces du Citizen, l'organe du gouvernement Borden à Ottawa :

Poursuivons notre enquête : Ministère de la Milice et de la Défense, (services intérieur et extérieur)—Fonctionnaires, 101; canadiens-français, 27; total des salaires, \$126,350.00; part des canadiens-français, \$33,450.00; à peu près le quart dans les deux cas.

Ministère du secrétaire d'Etat, (service intérieur)—Fonctionnaires, 34; canadiens-français, 11; total des salaires, \$55,600; canadiens-français, \$17,600.00; un peu plus que le quart.

Département des impressions et de la papeterie—Fonctionnaires, 70; canadiens-français, 17; total des salaires, \$83,907.50; canadiens-français, \$19,988.75, un peu moins que le quart.

Ministère de l'intérieur, (service intérieur)—Fonctionnaires, 642; canadiens-français, 78; pas même la huitième partie. La disproportion est encore plus accentuée dans la valeur collective des salaires, comme on va le voir. Total des salaires, \$770,311.00; part des canadiens-français, \$92,450.00.

(Service extérieur du même ministère)—Fonctionnaires, 49; canadiens-français, 8; total des salaires, \$91,194.50; canadiens-français, \$19,500.00, nous sommes encore loin du quart ici.

Département des mines, (service intérieur)—Fonctionnaires, 84; canadiens-français, 8; même proportion dans les salaires. Gendarmerie à cheval, (bureau des contrôleurs)—Fonctionnaires, 10; canadiens-français, 3.

Gendarmerie—Commissaires, surintendants, inspecteurs et chirurgiens, 51; canadiens-français, 7; pas même la septième partie.

Auditeur général—Fonctionnaires, 72; canadiens-français, 1. Donnons le nom de cet unique et heureux compatriote, il mérite d'être encadré, c'est M. Louis Adolphe Bissonnette, B. A. B.C.L., commis, salaire : \$1,750.00.

Ministère des finances, (services extérieur et intérieur)—Fonctionnaires, 95; canadiens-français, 1.

Encore un compatriote qui fait ombre au tableau, sans doute, et dont le nom doit être dénoncé à tous les francophobes du pays: C'est M. C. I. Turgeon, commis, salaire, \$1600.00.

Ministère du commerce, (service intérieur)—Fonctionnaires, 42; canadiens-français, aucun.

Nous vous voyons sourire d'aise, monsieur le rédacteur; c'est en effet ravissant.

Service extérieur—Fonctionnaires, 112; canadiens-français, 12. On est loin du quart, ici aussi.

Bureau du surintendant des assurances—Fonctionnaires, 11; canadiens-français, aucun. Pas de "réforme" à faire ici

non plus, du moins dans le sens désiré par l'"Ottawa Citizen".

Ministère du revenu de l'intérieur, (service intérieur)—Fonctionnaires, 66; canadiens-français, 19.

Service extérieur—Fonctionnaires, 495; canadiens-français, 90. La cinquième partie.

La disproportion est encore plus marquée dans les salaires. Ministère des douanes, (service intérieur)—Fonctionnaires, 174; canadiens-français, 16.

Service extérieur, (Province d'Ontario)—Fonctionnaires, 468; canadiens-français, 11.

Province de Québec—Fonctionnaires, 363; canadiens-français, 150.

Inspecteurs des douanes du Canada—Officiers, 14; canadiens-français, 2.

Ministère des Postes, (service intérieur)—Fonctionnaires, 407; canadiens-français, 57.

Division d'inspection de Québec—Fonctionnaires, 12; canadiens-français, 10.

Division d'inspection de Montréal—Fonctionnaires, 11; canadiens-français, 6.

Division d'inspection d'Ottawa—Fonctionnaires, 11; canadiens-français, 2.

Inutile de parler des divisions d'inspection des Provinces anglaises. Il va sans dire que les nôtres ne figurent nulle part dans le personnel.

Bureau de poste de la cité de Québec—Fonctionnaires, 85; canadiens-français, 75.

Bureau de poste de Sherbrooke—Fonctionnaires, 18; canadiens-français, 7.

Bureau de poste de Montréal—Fonctionnaires, 468; canadiens-français, 395.

Bureau de poste d'Ottawa—Fonctionnaires, 155; canadiens-français, 44.

Service des malles sur chemins de fer, division de Québec—Fonctionnaires, 64; canadiens-français, 62.

Division de Montréal—Fonctionnaires, 74; canadiens-français, 42.

Division d'Ottawa—Fonctionnaires, 85; canadiens-français, 9.

Ministère du Travail, (Service intérieur)—Fonctionnaires, 18; canadiens-français, 3.

Ministère de l'Agriculture—Fonctionnaires, 271; canadiens-français, 47.

Ministère de la Marine et des Pêcheries, (Service intérieur)—Fonctionnaires, 149; canadiens-français, 35.

Service extérieur—Fonctionnaires, 169; canadiens-français, 24.

Ministère des Travaux Publics—L'ancien sous-ministre de cet important ministère, M. Gobeil, a été remplacé, sous Sir Wilfrid, par un fonctionnaire de langue anglaise: M. James Blake Hunter, B. A.; salaire \$5,000.00—Fonctionnaires 233; canadiens-français, 114.

Ministère des Chemins de Fer et Canaux, (Service intérieur)—Fonctionnaires, 85; canadiens-français, 11.

Service extérieur—Chemin de fer du gouvernement canadien, fonctionnaires, 5; canadiens-français, aucun.

Canaux—Fonctionnaires, 42; canadiens-français, 4.

Département des affaires des sauvages, (service intérieur)—Fonctionnaires, 70; canadiens-français, 3.

Service extérieur—Fonctionnaires, 121; canadiens-français, 13.

Sénat du Canada—Fonctionnaires, 33; canadiens-français, 15.

Chambre des Communes du Canada—Fonctionnaires, 92; canadiens-français, 42.

Bibliothèque du parlement—Fonctionnaires, 17; canadiens-français, 8.

Commission du service civil—Fonctionnaires, 8; canadiens-français, 2.

Si nous faisons maintenant le calcul de tous les fonctionnaires du ministère des douanes, du ministère des postes et du ministère du Revenu de l'intérieur dans toutes les Provinces du Dominion nous constatons à coup sûr que notre part du service n'en représente pas la cinquième partie, bien que pratiquement nous ayons droit au quart des fonctionnaires, d'après le chiffre de notre population. Il ne faut pas oublier qu'en dehors de la Province de Québec, il y a des groupes d'origine française très importants dans l'Ontario, dans les provinces Maritimes et dans les provinces de l'Ouest.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Le rédacteur de l'"Ottawa Citizen" a donc tort de penser, avec un grand nombre de ses congénères, que l'élément français du Dominion a plus que sa juste part des faveurs du gouvernement; mais il est encore plus à blâmer de le dire ouvertement.

Les PREVOYANTS DU CANADA

Assurance FONDS DE PENSION

ETAT DES AFFAIRES AU 30 SEPTEMBRE 1911

31 déc. 1909 31 déc. 1910 30 sep. 1911

Sections établies dans la Province...	45	148	217
Nombre de sociétaires.....	1,880	8,540	13,317
Nombre des parts de pension.....	5,205	19,269	28,382
Total de l'actif du Fonds de Pension.	\$16,461.94	\$76,217.94	\$135,247.29

ANTONI L'ESAGE,

Gérant-général.

BUREAU-CHIEF :—139, rue St-Pierre, ... QUEBEC

Agents généraux pour Québec : Theo. Leclerc, 244 rue St-Joseph, S. Côté, 91 rue St-Michel.



LES BERMUDES

Voici la saison pour visiter ce beau pays où l'on goûte une chaleur agréable. Amusements de toutes sortes au plein air—bains, pêche, canotage, tennis, golf, etc., etc. Conditions spéciales pour voyages hôtels, etc.

Toutes les lignes représentées.

HONE & RIVET

Agence générale de voyages.

21, RUE BUADE, QUEBEC.

TEL. 404. VIS-A-VIS LA BASILIQUE.

9 Boulevard St-Laurent, Montréal.

5 rue de Rome, Paris, France.

L. D. BLAIS

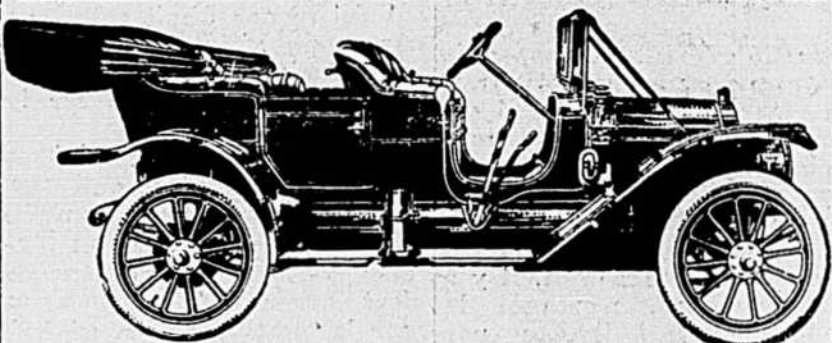
Ci-devant chez, BOSWELL & BROSS

Comptable, liquidateur, agent d'immeubles, et marchand à commission.

Compromis entre créanciers et débiteurs, règlements de faillites et administration de succession.

Bureau : 125 rue Dorchester, TEL. 4148 — QUEBEC.

Les fameux chars McLaughlin et Ford font l'admiration des connaisseurs



Automobiles de louage à des prix modérés

Monsieur : Nous vous sollicitons bien cordialement de venir visiter à mon garage les fameux chars McLaughlin et Ford, vous trouverez un assortiment complet de ces deux célèbres marques de chars ainsi que toutes les accessoires nécessaires pour ces chars, je suis toujours en position de vous fournir les meilleurs renseignements ou démonstration que tous clients désirant m'honorer de leur confiance. Vous promettant entière satisfaction étant en position de délier toute compétition, je demeure, Votre tout dévoué,

Jos. DeVarenes, 279 RUE ST-JOSEPH, Tel. 2068

Empire No 2

Le Clavigraphe "EMPIRE No 2" suit l'"EMPIRE No 1"

Durant de longues années, les experts de la Williams Mfg. Co. ont étudié toutes les améliorations qu'il soit possible d'apporter aux clavigraphes.

Ils ont ensuite étudié comment ces améliorations pourraient s'appliquer à l'EMPIRE.

Une étude sérieuse les a convaincu qu'il est impossible d'améliorer les principes de construction de l'EMPIRE.

Mais on a ajouté, de temps en temps, à tous les clavigraphes, des traits nouveaux ajoutés grossièrement, en beaucoup de cas, aux vieux comme une arrière pensée.

Les efforts de la "Williams Mfg. Co." les ont réunis ces idées et les ont incorporées, comme partie intégrale de l'EMPIRE No 2, dont la construction est nouvelle du tout au tout et qui est maintenant offert au public.

Demandez la brochure illustrée donnant les détails complets.

CLEMENT & CLEMENT

J. R. Chaloult, Prop.

Québec

Phones : 1422, 1534.



TABAC CHAMPLAIN A fumer et chiquer